



**Étude sur la violence envers les
femmes en milieu rural ontarien
(ORWAS) : rapport final**



**RAPPORT DE RECHERCHE
ÉTUDE SUR LA VIOLENCE ENVERS
LES FEMMES EN MILIEU
RURAL ONTARIEN (*ORWAS*)
RAPPORT FINAL
rr2000-15f**

Lorri Biesenthal et Lynne Dee Sproule
et
Mary Nelder, Susan Golton, Donna Mann,
Denise Podovinnikoff, Inge Roosendaal, Shellie Warman et Donna Lunn

En collaboration avec Community Abuse Programs of Rural Ontario

Box 61, Belmont ON N0L 1B0 Phone/Fax: 1-888-573-6396 Email: dlunn@sympatico.ca

COMMUNITY ABUSE PROGRAM OF RURAL ONTARIO



Juillet 2000

Les idées exprimées dans le présent document
n'engagent que les auteures et non le ministère de la Justice du Canada.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>vii</i>
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 SECTEURS ÉTUDIÉS	3
2.1 Vermilion Bay	3
2.2 Cochrane	3
2.3 Espanola	3
2.4 Stormont, Dundas et Glengarry	4
2.5 Comtés de Grey-Bruce	4
2.6 Comté d’Oxford	4
3.0 STRATÉGIE ET MÉTHODE DE RECHERCHE	5
3.1 Champ d’investigation	5
3.2 Optique de recherche	5
3.3 Méthode	6
3.3.1 Objet principal de la recherche	6
3.3.2 Mise au point des instruments.....	7
3.3.3 Préparation de l’équipe pour le travail de terrain.....	8
3.3.4 La récolte : collecte et tri des informations.....	9
4.0 RÉSULTATS : LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EN MILIEU RURAL ONTARIEN	11
4.1 Sensibilité et attitude du milieu	11
4.1.1 Notion de violence	11
4.1.2 Stéréotypes.....	11
4.1.3 Ostracisme	12
4.1.4 Culpabilisation de la femme	12

4.1.5	Silence et négation	12
4.1.6	Paradoxe de l'abstention	13
4.2	Marginalisation et isolement	13
4.2.1	Isolement physique et géographique	18
4.2.2	Isolement financier	19
4.2.3	Isolement culturel	20
4.3	Enfants	21
4.3.1	Garde, droit de visite, pensions alimentaires	21
4.3.2	Problèmes concernant l'existence d'un ex-conjoint violent	21
4.3.3	Décision de rester ou de partir	22
4.3.4	Effets sur les enfants témoins de la violence	22
4.4	Demander du secours : raconter et nommer sa souffrance.....	23
4.4.1	Nommer sa souffrance	23
4.4.2	Les amis	23
4.4.3	Les voisins	24
4.4.4	La famille	24
4.4.5	Le clergé et l'Église	24
4.4.6	Le personnel médical	25
4.4.7	Les travailleuses dans une maison de refuge	26
4.4.8	La police	26
4.4.9	Les écoles	27
4.4.10	Les employeurs	27
4.5	L'accès aux services – Généralités.....	27
4.5.1	Le manque d'information au sujet des services	27
4.5.2	L'absence ou l'insuffisance de services	28
4.6	Le système de justice pénale.....	28
4.6.1	La police	28
4.6.2	Le système judiciaire	31
4.7	Les services sociaux.....	36
4.8	Les services médicaux, de santé physique et mentale	39
4.8.1	La portée et la disponibilité des services	39

4.8.2	Le personnel médical et celui des soins de santé mentale.....	40
4.8.3	Les centres médicaux et de santé.....	40
4.8.4	Les services de santé mentale.....	40
4.8.5	L'intervention d'urgence et de crise.....	41
4.9	Facteurs aidants et habilitants pour les femmes victimes de violence.....	41
5.0	<i>RECOMMANDATIONS</i>	43
5.1	Améliorer les réactions et les attitudes de la collectivité face à la violence conjugale	43
5.2	Améliorer le système de justice pénale.....	45
5.2.1	Pratiques policières.....	45
5.2.2	Sanctions cohérentes.....	46
5.2.3	Pratiques judiciaires.....	46
5.2.4	Décisions relatives à la garde des enfants et au droit de visite.....	47
5.2.5	Soutien pour les hommes.....	47
5.2.6	Soutien pour les femmes.....	47
5.3	Améliorer les services sociaux.....	47
5.4	Améliorer les services médicaux, de santé et de santé mentale.....	48
5.5	Suggestions pour les femmes qui vivent actuellement avec la violence.....	49
6.0	<i>RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET ORIENTATIONS FUTURES</i>.....	51
6.1	Principaux enjeux	51
6.2	Constatations : propres au milieu rural.....	51
6.3	Contributions de la recherche.....	52
6.4	Domaines de recherches ultérieures.....	52
6.5	Plan de diffusion et de communication	53

ANNEXE A ***59***
ANNEXE B ***61***
ANNEXE C ***69***
ANNEXE D ***77***
ANNEXE E ***79***

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement les femmes de l'Ontario rural qui ont eu la gentillesse de nous confier le récit de leur expérience. Sans cette contribution, le présent rapport n'aurait pu voir le jour.

R A P P O R T F I N A L

I was tired of trying

OR WAS until . . .

I was sure no one heard my cries,

OR WAS until . . .

I was beginning to think I was all alone

OR WAS until . . .

I was feeling bad about talking to people,

OR WAS until . . .

I was thinking I had no value,

OR WAS until . . .

ÉTUDE SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EN MILIEU RURAL ONTARIEN (ORWAS)

**Texte de Donna Mann
(ORWAS – enquêteuse de la collectivité de Grey-Bruce)**

1.0 INTRODUCTION

Les femmes victimes de violence, que ce soit en milieu urbain ou rural¹, vivent souvent cette expérience de manière similaire dans leur for intérieur. Cependant, il peut s'avérer souvent plus difficile de trouver un refuge pour les femmes vivant en milieu rural (et dans les petites villes). Or, jusqu'ici, les mesures prises pour aider les femmes maltraitées se fondaient principalement sur les particularités de la vie urbaine.

Lors de la première Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral (1990-1994), le ministère de la Justice du Canada s'était engagé auprès du Conseil du Trésor à mener une recherche sur la violence familiale en milieu rural. En 1996, un survol de la documentation scientifique a révélé la rareté des écrits portant sur la violence familiale et la violence faite aux femmes en milieu rural (Brookbank, 1996). Lorsque la seconde phase de l'*Initiative* a été reconduite, en 1996, la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada s'est engagée à nouveau à exécuter un projet de recherche plus détaillé. En 1997, le survol des publications a été mis à jour et une proposition de projet a été rédigée, mettant en lumière les lacunes de l'état actuel de la recherche, les questions à poser, les orientations à privilégier et la nécessité d'approfondir les connaissances en cette matière (Biesenthal et Sproule, 1998). C'est ainsi, grâce à un financement tiré du budget ministériel de lutte contre la violence familiale, à l'appui de la conseillère principale en matière d'égalité des sexes et à un soutien financier de Santé Canada, qu'est né un projet d'étude plus poussée sur la violence familiale et les femmes en milieu rural. Le fruit de ce travail est l'*ORWAS*.

L'*ORWAS* résulte d'une initiative du CAPRO (Community Abuse Program of Rural Ontario), projet communautaire de l'Ontario Farm Women's Network et du Federated Women's Institutes of Ontario financé par le gouvernement provincial, et du ministère de la Justice du Canada. Le projet a démarré à la fin de l'automne 1997, poursuivant un double objectif : premièrement, mieux comprendre les problèmes propres aux femmes victimes de violence en milieu rural; deuxièmement, trouver les moyens de soutien et d'intervention les plus adaptés au *milieu rural*, dans l'espoir de susciter un débat et des mesures concrètes au sein de la collectivité.

Pour garantir l'exhaustivité et la solidité de l'analyse, nous avons eu recours à des grilles quantitatives et qualitatives. Ainsi, nous avons effectué une analyse quantitative de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* menée en 1993 par Statistique Canada afin de combler le manque d'informations statistiques concernant le milieu rural (Levett et Johnson, 1998). Par ailleurs, une démarche qualitative entreprise dans le milieu a permis d'acquérir une compréhension plus profonde et « pointue » d'une réalité qui échappe à l'analyse statistique. Les démarches qualitatives ont servi à faire éclore un sentiment de solidarité permettant aux enquêteuses et aux participants et participantes de travailler de concert pour éventuellement prendre des mesures

¹ La définition de *milieu rural* fait l'objet d'un vaste débat. Pour nos besoins, nous avons retenu la définition utilisée par Statistique Canada pour « non urbain », c'est-à-dire tout territoire extérieur à une zone urbaine, une zone urbaine ayant une population d'au moins 1 000 habitants et une densité démographique de plus de 400 personnes par kilomètre carré.

concrètes dans leur milieu (Joyappa et Martin, 1996). La méthode élaborée pour *l'ORWAS* a été reprise dans deux localités rurales en Colombie-Britannique (Jiwani, Moore et Kachuk, 1998). Chacune des six collectivités ayant participé à l'étude fait l'objet d'un rapport de recherche distinct : Vermilion Bay (Biesenthal et Podovinnikoff, 1998), Cochrane (Kolmeitz-Warman, 1998), Espanola (Nelder, 1998), Glengarry, Stormont et Dundas (Roosendaal, 1998), comtés de Grey-Bruce (Mann, 1998), et comté d'Oxford (Golton, 1998). À ces rapports s'ajoute une évaluation du projet de *l'ORWAS* (Nelder et Snelling, en cours d'impression).

2.0 SECTEURS ÉTUDIÉS

L'ORWAS se distingue entre autres par le fait qu'elle résulte d'un partenariat entre le ministère de la Justice du Canada et un organisme communautaire, le CAPRO. Celui-ci a pour mandat de sensibiliser les gens, en milieu rural ontarien, au problème de la violence familiale dans leur milieu. Grâce aux antennes déjà établies par le CAPRO dans diverses localités, six secteurs de recherche ont été sélectionnés pour représenter le vaste territoire de la province.

2.1 Vermilion Bay

Vermilion Bay est une des trois localités, avec Eagle River et Minitaki, formant la municipalité de Machin, dans le nord-ouest de l'Ontario. Comptant une population stable d'environ 1 200 âmes, Machin est située sur la rive nord du lac Eagle. On y trouve certains services locaux, mais beaucoup d'autres sont assurés par des collectivités voisines. Les plans d'eau constituent une ressource importante de la région. De fait, la pêche sportive et commerciale y fournit une vaste gamme de possibilités touristiques et d'emplois dans le secteur des loisirs. La principale ressource, cependant, est la forêt boréale, qui procure la majorité des emplois, outre son potentiel récréatif. Parmi les autres gros employeurs, citons une fabrique d'embarcations et une carrière de granit. Certains résidents travaillent aussi dans la principale localité voisine, Dryden. Il y a enfin des exploitations agricoles et des cultures hivernales.

2.2 Cochrane

Située dans le nord de la province, la population de Cochrane, dans le canton de Glackmeyer (qui comprend les cantons de Clute, Leitch et Blount), et des cantons non organisés environnants est estimée à 7 000 à 8 000 personnes. La majorité des résidents sont d'ascendance française, anglaise ou autochtone. Le gouvernement ontarien a longtemps été un gros employeur dans la région, mais à la suite des compressions budgétaires de la fin des années 1990, de nombreux fonctionnaires ont décidé de se faire muter, de prendre leur retraite ou de fonder une petite entreprise. Parmi les autres grands employeurs, citons deux scieries locales et une mine. Il y a du travail saisonnier pendant la saison touristique. La ville de Cochrane couvre 757 hectares. Le canton de Glackmeyer a une envergure de 124 kilomètres. On ne connaît pas la superficie exacte des territoires non érigés en municipalité.

2.3 Espanola

La ville d'Espanola compte 5 400 âmes. Elle est située sur la rivière Spanish, à un peu plus d'un kilomètre au sud de l'autoroute transcanadienne et à environ 100 kilomètres à l'ouest de Sudbury. Espanola est une ville mono-industrielle entourée de lacs et de forêts. Le plus grand employeur est une usine de pâtes et papier. De nombreuses petites collectivités avoisinantes – Webbwood, Massey, Mckerrow et Nairn Centre – vivent de la même industrie. Espanola constitue le centre de services et le noyau commercial de la région; elle offre toute une gamme

de services sociaux et de services de santé, notamment un hôpital, un établissement de soins de longue durée, un bureau de santé publique, un établissement des Infirmières de l'Ordre de Victoria et une clinique de santé mentale. Le tourisme fournit des emplois saisonniers.

2.4 Stormont, Dundas et Glengarry

Les comtés unifiés de Stormont, Dundas et Glengarry sont situés dans l'Est, au nord du Saint-Laurent et au sud d'Ottawa, dans une région appelée localement la vallée de l'Outaouais. La population se monte à environ 56 000 personnes. Ces comtés sont principalement ruraux et agricoles, comptant notamment des fermes laitières et des cultures industrielles. Les usines de transformation d'aliments sont aussi de gros employeurs. Certains résidents travaillent à Cornwall, à l'extrême est des comtés. Le taux de chômage y est assez élevé.

2.5 Comtés de Grey-Bruce

Les comtés de Grey-Bruce sont situés dans le centre de l'Ontario, sur la rive nord de la baie Georgienne et de la baie de Nottawasaga, à l'est du lac Huron. Le secteur comprend Queen's Bush, la péninsule Bruce et la formation de Blue Mountain. Principalement ruraux, ces comtés sont bien fournis en écoles, en services divers, en groupes religieux, en regroupements industriels et agricoles ainsi qu'en loisirs, en tourisme et en vie artistique. Le comté de Bruce compte plus de 24 000 ménages et 600 kilomètres de routes de comté. Le comté de Grey compte plus de 31 000 ménages et environ 750 kilomètres de routes de comté. Owen Sound est la ville la plus près offrant des services et des possibilités d'emplois.

2.6 Comté d'Oxford

Situé au cœur du sud-ouest ontarien, le comté d'Oxford comprend huit municipalités. Ce comté regorge de richesses naturelles : on y trouve des carrières de calcaire, des gravières et des sablières. L'agriculture mobilise 12 pour 100 de la population active (6 000 personnes). Le sol très riche présente aussi un bon potentiel pour les nouvelles industries agricoles. Les principaux produits sont le lait, le porc, les cultures industrielles, la volaille et le bœuf, ainsi que certaines spécialités comme le tabac, le ginseng, l'émeu, les fruits et les légumes. La population est en plein essor. De 1981 à 1996, elle est passée de 81 000 à 97 000 habitants. Les collectivités urbaines avoisinantes comprennent Ingersoll, Tillsonburg et Woodstock. Parmi les secteurs d'emploi urbain, citons l'industrie, le transport et la transformation.

3.0 STRATÉGIE ET MÉTHODE DE RECHERCHE

3.1 Champ d'investigation

L'analyse de la documentation scientifique entreprise par Brookbank (1996) a révélé un manque de données statistiques et le caractère limité des recherches originales sur la violence familiale en milieu urbain. En 1998, la description de projet de Biesenthal et Sproule a mis davantage en lumière cette lacune. Ce document, qui comprenait une mise à jour de l'analyse de la documentation spécialisée, faisait les constats suivants au sujet d'une nouvelle étude sur la violence envers les femmes dans les zones rurales :

- il est important de comprendre la culture locale en *parlant* aux gens et en les *écoutant* (Edleson et Frank, 1991);
- il faut reconstituer l'expérience des femmes en les replongeant dans le « mouvement » (Struthers, 1994; Lawrence, 1996);
- il faut partir de l'expérience personnelle pour expliquer le comportement des femmes qui abandonnent une relation destructrice en milieu rural (Merritt-Gray et Wuest, 1995);
- on a besoin d'études tenant davantage compte des particularités culturelles du milieu rural en matière de violence familiale et d'action policière (Websdale, 1995);
- la recherche sur les zones rurales doit tenir compte du problème de la confidentialité et de l'anonymat (Weisheit et Wells, 1996);
- il faut se pencher sur l'incidence des valeurs rurales traditionnelles et de l'autorité patriarcale sur les femmes qui ont besoin d'aide (Stark et Flitcraft, 1996);
- les femmes violentées ont besoin de pouvoir établir une relation de confiance avec des gens du milieu pénal, des services sociaux et du réseau de la santé en milieu rural.

3.2 Optique de recherche

À partir du premier survol de la documentation scientifique (Brookbank, 1996) et de la description de projet (Biesenthal et Sproule, 1998), le ministère de la Justice du Canada a élaboré un programme de recherche reconnaissant l'importance des aspects quantitatifs et qualitatifs. Vu la maigreur des informations statistiques dont on disposait sur la violence familiale dans les zones rurales, il fallait en effet une évaluation quantitative permettant de cerner les données canadiennes sur les actes de violence. C'est ainsi qu'un projet a été élaboré de concert avec le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada en vue d'entreprendre une analyse statistique détaillée de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* menée par Statistique

Canada en 1993 (N=12 300 entrevues) des points de vue urbain et rural (Levett et Johnson, 1998). Les auteurs de l'analyse concluaient que *dans l'ensemble*, les femmes vivant en milieu rural ne déclarent que légèrement moins de cas de violence que celles qui vivent en milieu urbain (26 % contre 30 %); cependant, la taille de l'échantillon était trop faible pour rendre compte de certains phénomènes en milieu rural.

Si cette analyse a permis d'acquérir une perspective nationale très utile sur l'ampleur de la violence exercée contre les femmes en milieu urbain et rural, les données en soi ne réglaient pas le problème des lacunes d'informations plus « pointues » dont faisait état l'étude de la documentation scientifique. Il était évident que pour combler ces lacunes, il fallait une recherche communautaire qualitative visant à mieux appréhender la nature de la violence exercée contre les femmes en milieu rural et de trouver des moyens d'action plus complets et mieux adaptés sur le plan des orientations. Puisque le sexe n'est pas indifférent à ce type de violence, il fallait en outre que la recherche porte sur l'expérience des femmes, telles que racontées par les victimes mêmes.

3.3 Méthode

Le manque de temps, de ressources et de points de contact rendait impossible l'exécution de l'étude par les ressources internes. Sensibles aux principes de recherche participative, féministe et communautaire, les chercheuses du Ministère tenaient à une démarche ouverte sur le milieu. Pour ce faire, il fallait que les compétences mises à contribution viennent du milieu, ou y soient formées et y restent fidèles. Pour répondre à cette exigence, il fallait un partenaire du milieu.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce projet résulte d'une collaboration entre le ministère de la Justice et le CAPRO. Compte tenu du mandat du CAPRO et de son intérêt dans le dossier de la violence envers les femmes, ce partenariat allait de soi. Les contacts du CAPRO en milieu rural ontarien ont facilité la recherche et le recrutement d'enquêteuses dans les six localités. Celles-ci ont été choisies pour leurs caractéristiques démographiques, leur emplacement et leur taille. Quant aux enquêteuses, elles ont été sélectionnées pour leur intérêt et ont bénéficié d'une formation de la part des chercheuses du ministère de la Justice.

L'équipe de recherche se composait de deux chercheuses principales du ministère de la Justice (originaires de la campagne), de six enquêteuses du milieu et de la coordonnatrice du CAPRO. En trois ateliers de deux ou trois jours, l'équipe a défini collectivement le champ d'investigation et les thèmes² et mis au point les guides d'entrevue³, les critères de participation et un guide d'animation des groupes de discussion⁴.

3.3.1 Objet principal de la recherche

Il a été convenu que le premier objet de la recherche serait l'expérience des femmes. Puisque celles-ci ont vécu le phénomène de la violence, on les considérait comme les plus compétentes en la matière, et il était important de recueillir leur témoignage. Pour obtenir un portrait complet,

² Voir l'annexe A.

³ Voir l'annexe B.

⁴ Voir l'annexe C.

il a été décidé qu'il fallait aussi interroger les fournisseurs de services du milieu (policiers, avocats du ministère public, intervenants dans les refuges, médecins, travailleurs sociaux), les dirigeants de la localité (préfets, conseillers municipaux, clergé) et les citoyens ordinaires. Enfin, on a estimé que puisque les femmes violentées font partie de leur milieu et interagissent en permanence avec chacun de ces groupes, il fallait tenir compte du contexte communautaire.

3.3.2 Mise au point des instruments

L'équipe s'est réunie pour définir l'objet principal de la recherche et élaborer ses instruments. Estimant que la question de la violence envers les femmes doit être abordée dans une optique globale, on a défini huit thèmes à traiter avec les victimes, à savoir :

- la sécurité et la vie dans un milieu violent;
- les enfants;
- la question financière;
- la réaction de l'entourage;
- les services sociaux et services de santé;
- le système de justice pénale;
- les particularités rurales;
- les recommandations aux femmes victimes de violence.

Pour recueillir de l'information sur ces sujets, nous avons recouru à des entrevues avec des victimes et à des groupes de discussion communautaires. Il a été décidé de tenir au moins 10 entrevues qualitatives approfondies à questions ouvertes (qui ont été enregistrées) avec des victimes dans chaque localité. Afin d'être choisie pour une entrevue, la victime devait être sortie de la relation avec son agresseur depuis au moins un an. De plus, son cas ne devait pas se trouver en instance judiciaire. Nous avons rédigé des guides d'entrevues qualitatives comportant des exemples de formulations de questions pour assister les animatrices. Le guide a été conçu pour « rencontrer les femmes là où elles sont ». Il devait servir à orienter et à faciliter l'entrevue, et non pas seulement à encadrer la collecte de données. Toutes les femmes ayant pris part aux entrevues ont signé une formule de consentement.

Pour faire un lien entre le problème de la violence et la réalité communautaire, on a décidé de réunir trois groupes de discussion composés de résidents et résidentes, de fournisseurs de services et de dirigeants et dirigeantes de la localité. Les guides d'animation de ces groupes s'articulaient autour de cinq grandes questions :

- Quelle importance accorde-t-on à la violence envers les femmes dans votre milieu?
- Pourquoi y a-t-il de la violence envers les femmes?
- Pourquoi est-il si difficile pour une femme de dénoncer une agression dont elle a été victime?

- Si une femme dans cette situation faisait appel à vous, à votre organisme ou à votre service, que lui suggèreriez-vous?
- Comment votre milieu pourrait-il s’y prendre pour prévenir la violence envers les femmes et y réagir?

Toutes les entrevues et les réunions de discussion ont été animées par les enquêteuses du milieu.

3.3.3 Préparation de l’équipe pour le travail de terrain

Les enquêteuses locales ont assisté à deux ateliers de formation animés par les chercheuses principales de Justice Canada. À cette occasion, elles ont pu apprendre à se préparer aux entrevues individuelles et à l’animation des groupes de discussion. Les guides d’entrevue comprenaient des instructions méthodiques et détaillées sur la préparation aux deux types d’activité, énuméraient les sujets à aborder, comportaient des conseils pour la formulation de questions et prévoyaient des espaces pour permettre à l’enquêteuse de noter les questions qu’elle trouvait utiles. Les enquêteuses ont mis le guide à l’essai et se sont exercées en interrogeant des femmes participant à un programme de refuge de deuxième étape d’Ottawa. On a ensuite perfectionné le guide une dernière fois avant l’enquête.

Chaque enquêteuse a été dotée à la maison d’une ligne téléphonique privée assortie d’un service d’audiomessagerie pour que les personnes participant à l’étude puissent les joindre en cas de besoin. Enfin, on a remis aux enquêteuses une « trousse de recherche » comprenant ceci :

- lettres d’intérêt décrivant le projet pour les participantes et participants potentiels;
- numéro de téléphone confidentiel où l’on pouvait joindre les enquêteuses ou leur laisser un message;
- numéros de téléphone des chercheuses principales du ministère de la Justice du Canada, en cas de besoin d’information supplémentaire;
- garantie de confidentialité pour les participantes;
- cartes-réponses préaffranchies et préadressées permettant aux participantes et participants potentiels de communiquer aux enquêteuses leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone et le meilleur moment pour les appeler;
- formules de consentement à l’intention des participantes, décrivant la nature et la durée de l’entrevue et garantissant que la participante n’aura pas à répondre à des questions qui la mettent mal à l’aise, qu’elle conserverait l’anonymat, que l’entrevue serait enregistrée mais qu’une transcription serait envoyée à la participante et que celle-ci pourrait apporter des précisions et même conserver la cassette;
- pour chaque groupe de discussion, une fiche d’information décrivant le projet et comportant un espace à remplir pour indiquer la date, le lieu et l’endroit de la rencontre ainsi que les numéros de téléphone pour de plus amples renseignements;

- un communiqué pour la presse locale;
- un magnétophone et des cassettes (pour assurer le contrôle de la qualité pour les copistes).

En outre, chaque enquêtrice communautaire a préparé une liste de numéros de services d'urgence à l'intention des victimes. De plus, toutes les enquêtrices ont fait savoir aux refuges de la région qu'une étude était en cours dans leur milieu. Les refuges des six localités ont appuyé le projet. Certains ont aidé directement les enquêtrices en leur fournissant un local pour les entrevues, en leur suggérant des noms et en participant aux groupes de discussions.

3.3.4 La récolte : collecte et tri des informations

Au total, les enquêtrices locales ont mené 60 entrevues qualitatives approfondies avec des femmes ayant été victimes de violence. Les entrevues ont duré d'une à trois heures. De plus, les enquêtrices ont animé trois séances de groupe de discussion durant d'une à deux heures et rassemblant des résidents et résidentes, des fournisseurs de services et des dirigeants et dirigeantes de la localité. Plusieurs enquêtrices ont également mené des entrevues avec des informatrices et informateurs clés qui ne pouvaient assister aux séances collectives. Plus d'une centaine de personnes ont pris part à l'étude.

Par la suite, les enquêtrices ont envoyé les enregistrements à Ottawa pour les faire transcrire. Des copistes ont tapé le contenu des enregistrements en supprimant tout élément permettant d'identifier les participants et participantes. On a ensuite envoyé les transcriptions en deux exemplaires aux enquêtrices : une pour leurs dossiers et une pour la victime ou l'informatrice ou informateur. Les enquêtrices ont remis les transcriptions et, sur demande, les enregistrements, aux participantes. Un petit nombre de participantes seulement ont demandé des modifications à la transcription. Les enquêtrices n'ont reçu qu'un exemplaire de la transcription des séances de groupe. En raison du manque de temps, il a été impossible de fournir aux participants et participantes des groupes de discussion l'occasion de commenter la transcription.

Après avoir effectué les entrevues et animé les groupes de discussion, on a rassemblé les enquêtrices pour réfléchir avec elles au processus et analyser ensemble les données à l'occasion d'un quatrième atelier. On s'est rendu compte alors que l'exercice avait profondément touché les enquêtrices et toutes les personnes qui y avaient participé. On a estimé qu'il y avait lieu de remettre assez rapidement aux participants et participantes un document résultant directement de leur participation et faisant état des réalités constatées dans chaque localité. C'est ainsi qu'on a décidé que chaque enquêtrice communautaire rédigerait un rapport local rendant compte d'un examen approfondi des transcriptions des entrevues et des séances de groupes de discussion.

Afin de conférer une certaine unité aux rapports locaux, on a demandé aux enquêtrices de dégager certains thèmes communs issus de leurs données. À partir de ces thèmes, on a conçu un cadre commun exprimant la spécificité du problème de la femme violentée en milieu rural. Afin de faire état le plus possible de l'expérience et des connaissances des participants et participantes, les rapports sont émaillés de longues citations.

Chaque enquêtrice locale a ainsi rédigé un projet de rapport communautaire qui a été soumis aux commentaires des victimes. Terminés au milieu de septembre 1998, les rapports finaux ont ensuite été distribués à tous les participants et participantes. Tous les participants et participantes ont par ailleurs été informés qu'un rapport faisant la synthèse des résultats de l'enquête dans les six localités serait rédigé et distribué.

En décembre 1998, les enquêtrices ont pris part au dernier atelier de l'*ORWAS* pour discuter des résultats du projet et du contenu du rapport de synthèse, réfléchir au processus de recherche et discuter du suivi⁵. L'atelier a coïncidé avec le colloque *Communities Against Violence* organisé par le CAPRO. Les enquêtrices en ont profité pour présenter les résultats de leur recherche publiquement pour la première fois. De plus, les enquêtrices ont animé un atelier sur la sensibilisation au problème de la violence envers les femmes compte tenu des particularités du milieu rural.

⁵ Voir l'annexe D.

4.0 RÉSULTATS : LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EN MILIEU RURAL ONTARIEN

Voici les principaux résultats de l'Étude sur la violence envers les femmes en milieu rural ontarien, selon le cadre commun élaboré pour les rapports locaux.

4.1 Sensibilité et attitude du milieu

4.1.1 Notion de violence

Le sens donné au mot *violence* (*abuse* en anglais) varie selon les gens. On a demandé aux participants et participantes de définir cette notion pour leur milieu. On a parlé de violence physique, de violence sexuelle, de violence psychologique et d'exploitation financière.

« *La violence vient d'une volonté de contrôle.* » (résident de Cochrane)

« *[La violence] peut se résumer en deux mots : pouvoir et contrôle.* » (résident de Vermilion Bay)

4.1.2 Stéréotypes

Femmes

Les stéréotypes sexuels, souvent très présents en milieu rural, peuvent inciter la femme à croire qu'elle doit être une « bonne épouse » en évitant les conflits dans la famille.

« *J'ai porté quatre enfants, la maison était toujours propre, j'étais toujours souriante, je travaillais quarante heures par semaine, je remettais mon chèque de paye à mon mari avec le sourire et je ne lui répondais jamais et ne me refusais jamais à lui.* » (victime du comté d'Oxford)

« *Quand arrive un coup dur, comme la perte d'un emploi, on dirait que c'est à la femme de porter le fardeau... de prendre sur elle les émotions de l'autre.* » (victime d'Española)

Hommes

Les hommes des milieux ruraux sont généralement décrits comme de mentalité patriarcale, conservatrice ou traditionnelle. On fait aussi appel à l'image du pourvoyeur et, la plupart du temps, à celle du « bon père ».

« *Je pense vraiment [...] qu'en campagne, on trouve beaucoup plus encore cette idée de l'ancien temps selon laquelle l'homme est maître chez lui et la femme doit faire ce qui incombe à la femme. Je pense vraiment que c'est tout simplement dans les mœurs de la campagne.* » (victime d'Española)

4.1.3 Ostracisme

La moitié des répondants et répondantes ont indiqué qu'il existe un phénomène de rejet à l'égard des femmes violentées qui empêche souvent celles-ci de parler. Ce rejet est lié aux idées négatives que l'on entretient sur les personnes bénéficiant de l'aide sociale et ayant besoin de recourir à un refuge pour femmes. Ensemble, ces idées dépréciatives peuvent dissuader une femme de demander de l'aide.

« *Je pense que les gens considèrent encore que c'est honteux d'être une victime. On entend les gens dire : "Comment une fille intelligente comme elle peut-elle supporter une telle situation?"* » (fournisseur de services de Grey-Bruce)

« *On ne peut pas en parler à n'importe qui [...] parce que ça passe dans les commérages, et ça enfonce encore plus le couteau dans la plaie.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

4.1.4 Culpabilisation de la femme

Lorsqu'on leur a demandé comment le milieu voit la violence au foyer, on rapporte que la société fait souvent porter le blâme à la femme.

« *J'ai essayé de parler à une femme, et elle m'a répondu : "Tu as dû faire quelque chose pour qu'il te frappe." J'étais tellement déçue de ce commentaire venant de sa part.* » (victime de Cochrane)

« *Une répondante a révélé que les agriculteurs du voisinage interdisaient à leur femme de lui parler parce qu'elle était perçue comme une mauvaise influence.* » (rapport local de Stormont, Dundas et Glengarry)

Les femmes se culpabilisent aussi.

« *...Je pense encore que je suis à blâmer, et ils (le personnel au refuge) essaient de nous faire voir que [...] ce n'est pas notre faute, c'est à cause des circonstances peut-être...* » (victime de Vermilion Bay)

« *Parce qu'on a honte, parce qu'on croit que c'est notre faute, qu'on a fait quelque chose pour mériter ça.* » (victime de Grey-Bruce)

4.1.5 Silence et négation

Presque toutes les femmes réagissent à la violence en la niant. La négation constitue aussi la réaction la plus courante du milieu.

« *En en parlant, j'aurais créé le problème.* » (victime du comté d'Oxford)

« Vous savez ce qui se passe, c'est que je ne voulais pas m'avouer ce qui se passait, parce qu'en me l'avouant, cela m'obligeait à faire quelque chose, et c'était dur, tellement dur. » (victime d'Española)

« Elle nie ce qui se passe juste pour pouvoir survivre au jour le jour, parce que c'est à peu près impossible de vivre avec cette peur sans protection. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

Les victimes comme les membres de la collectivité confirment que le silence entoure le problème de la violence contre les femmes dans les milieux ruraux.

« Ça peut être très difficile de dénoncer son mari s'il est haut placé dans la société. » (fournisseur de services de Stormont, Dundas et Glengarry)

« La plupart des gens ne croyaient pas à ce qui arrivait parce que mon mari avait une belle situation dans le canton. » (victime d'Española)

4.1.6 Paradoxe de l'abstention

Plusieurs femmes ont parlé de la complicité du milieu. Beaucoup ont indiqué qu'elles croyaient à l'origine que leur problème n'était pas connu, pour constater plus tard que les voisins, les prêtres et les membres de leur famille étaient au courant mais avaient décidé de se taire. Plusieurs phénomènes sont avancés pour expliquer ce paradoxe, comme la volonté de ne pas se créer des problèmes, les attitudes « *de l'ancien temps* » concernant les stéréotypes sexuels et le caractère sacré de la famille, et la crainte que la femme ne consente pas à agir de toute façon.

« C'est le vieux problème du silence; les gens ne veulent pas s'en mêler, on dit : "C'est leur problème." Et parfois, quand on fait quelque chose et que ça ne donne rien, on se dit : "À quoi ça sert?" » (victime de Grey Bruce)

« Je pense que souvent, les gens ne veulent pas se mêler des affaires des autres. Ils ne veulent pas voir le problème. "Je sais que son mari la bat. Ce n'est pas mon problème. Je ne veux pas en parler." » (victime de Cochrane)

4.2 Marginalisation et isolement

Isolement personnel

Les femmes violentées parlent souvent d'isolement. En plus de l'isolement physique, elles se sentent souvent exclues de la société et en marge de la vie communautaire. Certaines femmes ont fait état d'un isolement imposé par leur mari. Les particularités de la campagne, comme la distance, l'absence de moyens de transport, le caractère modeste des services et la rigidité des structures sociales aggravent d'autant cette expérience.

« On se sent complètement perdue au milieu de nulle part. [...] C'est probablement pour ça qu'ils nous installent là d'ailleurs, c'est pour nous isoler [...] et ils peuvent s'en tirer plus

facilement, et ils peuvent contrôler ce qu'on fait et où on va, quand on n'a pas de moyens de s'en aller. » (victime du comté d'Oxford)

Honte et embarras

Plus de la moitié des femmes ont fait état d'un sentiment de honte et d'embarras pendant et après la vie commune. Beaucoup ont dit que ce sentiment les a longtemps empêchées de rompre, en partie parce qu'elles avaient peur de décevoir leur famille et leurs enfants. Elles se culpabilisaient d'avoir épousé leur mari et de maintenir la relation.

« Une femme a raconté que plus d'un an après avoir quitté celui qui la battait, elle avait encore l'impression que les gens riaient d'elle parce qu'elle avait toléré un tel mari. » (rapport local de Stormont, Dundas et Glengarry)

« On a plus de respect pour une femme en danger de mort que pour une femme qui s'en va pour sauver sa vie. » (victime de Cochrane)

Qu'en-dira-t-on

Les femmes qui vivent en campagne ou dans une petite ville craignent beaucoup les commérages, ce qui accentue leur sentiment d'isolement et de marginalisation. La plupart des femmes ont déclaré qu'elles sentaient que les gens de leur entourage les jugeaient.

« ...Tout le monde connaît la vie de tout le monde. [...] Ce qu'on ne sait pas, on l'invente, et c'est comme ça que les rumeurs naissent. » (victime de Cochrane)

« C'est tellement difficile dans une petite ville. Il y a des commérages, et toutes les familles ont leur fierté : on préfère "laver son linge sale en famille". » (victime de Grey-Bruce)

Solitude

La plupart des femmes ont dit s'être senties seules par moments, n'ayant personne à qui se confier. Ce problème est aussi réel après la séparation que pendant la vie commune.

« C'est ça : complètement seule. Et après un certain temps, on décide de rester seule parce qu'on veut que personne ne voie ce qu'on vit. Je me disais que c'était presque une bénédiction de vivre où je vivais. » (victime d'Espanola)

« Après notre mariage, il a coupé tous mes liens avec mes amis. Je n'avais plus personne. » (victime de Cochrane)

Manque d'estime personnelle

Plusieurs victimes ont indiqué qu'elles réagissaient à la violence en s'« insensibilisant » ou en niant leurs émotions. D'autres ont mentionné qu'elles espéraient en mourir ou étaient convaincues qu'elles y laisseraient leur peau. Le manque d'estime personnelle est très courant chez les victimes rencontrées.

« C'est comme si on avait plein de petites lumières, puis ces lumières s'éteignent et on se dit : "Si je reste ici, c'est comme ça que je vais me sentir." Une lumière s'éteint, et une autre partie de soi disparaît. Je me sentais carrément mourir, je ne vois pas d'autre façon de le dire. J'allais mourir. » (victime d'Española)

« On se sent carrément comme un tas de merde, on sent qu'on ne vaut rien, qu'on n'est rien pour personne, et on rationalise en se disant : "Même si je partais, qui va vouloir de moi après ça?" » (victime de Vermilion Bay)

Mentalité patriarcale

Le système patriarcal est très valorisé dans le monde rural. La préservation de la famille à tout prix a souvent été citée comme un obstacle à la sécurité.

Situation sociale de l'homme violent

La situation sociale de l'homme influence le comportement de la femme de plusieurs façons. Par exemple, certaines ont eu droit à une fin de non-recevoir de la part de la police parce que les policiers connaissaient le mari; d'autres se sont vu refuser un appartement parce que le propriétaire connaissait le mari, qui lui avait dit de ne pas louer à sa femme; sans compter l'incrédulité de la collectivité, qui se refuse à croire que l'homme soit violent.

« Dans une petite ville, si quelqu'un a une certaine réputation et si vous dites le contraire, personne ne vous croit. "C'est faux : je le connais depuis que je suis tout petit." Ben, on ne le connaît pas tant qu'on n'a pas vécu avec. » (victime de Cochrane)

« Une femme a expliqué que certaines personnes n'ont pas voulu la croire parce que leur emploi dépendait de son mari. Une autre a indiqué que son mari était haut placé dans l'Église et qu'elle ne voulait pas le faire mal paraître. » (rapport local du comté d'Oxford)

Complicité de la belle-famille

Plusieurs femmes ont expliqué comment la famille de leur mari contribuait à la violence. Dans la plupart des localités, les femmes ont indiqué que leur belle-famille participait à la violence et fermait les yeux sur ce qui se passait.

« Une belle-mère très dominatrice contribuait considérablement aux mauvais traitements dont la femme était victime. Elle informait le mari de toutes les allées et venues de sa femme dont elle avait connaissance dans la petite collectivité. » (rapport local de Stormont, Dundas et Glengarry)

« Je suis sûre que si sa famille regardait les choses en face, elle le verrait aussi, parce que leur beau-père et leur belle-mère ont aussi eu une relation marquée par la violence pendant de nombreuses années, mais je suppose qu'ils se sont habitués. » (victime de Vermilion Bay)

Soutien familial

Le soutien familial s'avère utile pour certaines femmes, mais beaucoup parlent aussi de divers problèmes liés à ce recours. Certaines ont indiqué qu'elles ne voulaient pas embêter constamment leur famille avec leurs histoires; d'autres ont expliqué que les membres de leur

famille les condamnaient pour endurer leur mari. C'est donc encore une fois la honte qui empêche les femmes de demander de l'aide à leur famille. D'autres se disaient que les membres de leur famille ne pourraient rien faire pour les aider car ils avaient leurs propres problèmes.

Bien que les résidentes et résidents locaux, les dirigeantes et dirigeants et certains fournisseurs de services citent souvent la famille comme un lieu sûr pour une femme qui souhaite se confier, ce n'est pas toujours le son de cloche donné par les femmes elles-mêmes. En effet, beaucoup ont indiqué que leur famille refusait de les aider tant qu'elles ne quittaient pas leur mari. La plupart ont convenu toutefois que la famille était là pour les aider une fois qu'elles avaient décidé de se séparer. Certaines ont indiqué que leur famille ne voulait pas en parler mais était prête à les aider financièrement.

« ...*Ils ne pouvaient pas le sentir, parce qu'il était toujours en train de me caler.* » (victime de Vermilion Bay)

« *Mon problème, ils s'en lavaient les mains. Dans le genre : "Je ne suis plus ta sœur, je ne suis plus ta mère, tant que tu décides de rester avec lui."* » (victime d'Española)

Secrets de famille

Le silence au sujet de la violence naît dans la famille, où la femme et les enfants apprennent tôt à garder secret ce genre de problème.

« *Je peux faire ce que je veux, tant que je n'en parle à personne [des mauvais traitements].* » (victime du comté d'Oxford)

« *C'est ça : on apprend à se taire. Tout doit rester entre les quatre murs de la maison. Vous savez, on se met un masque en franchissant la porte. C'est comme ça que j'ai vécu ma vie.* » (victime d'Española)

« La place de la femme »

Les groupes de discussion ont aussi mentionné les idées traditionnelles au sujet de la place de la femme dans la famille et dans la société. Les victimes ont elles aussi expliqué de quelle manière on leur faisait savoir comment doit se tenir une « dame » et quel est le rôle de la femme dans la famille. Plusieurs femmes ont indiqué que les attentes au sujet de leurs rôles d'épouse, de mère et de bru ont contribué à leur décision de rester.

«... *C'est que j'ai grandi dans une famille catholique très stricte et très autocratique... les femmes avaient leur place et les hommes avaient leur place. Et j'en suis sortie en me disant : "Je suis JUSTE une femme. Je suis JUSTE ceci, je suis JUSTE cela."* Et il a fallu que ce soit les autres qui me disent : "Tu ne vois pas ce que tu vaux?" » (victime de Cochrane)

« *J'étais la servante, la cuisinière, la mère de mon mari et je lui obéissais au doigt et à l'œil.* » (victime du comté d'Oxford)

Manque d'anonymat

Beaucoup de femmes rencontrées ont parlé d'un problème de confidentialité et de sécurité personnelle en raison de l'absence d'anonymat au sein de la collectivité. Leur sentiment de vulnérabilité était accentué par la peur que leur mari découvre leurs faits et gestes. Cette crainte les faisait aussi hésiter à se confier à des professionnels.

« Une victime qui craint que son bourreau ne la retrouve a peur de réaliser son rêve d'ouvrir un commerce dans son milieu parce que cela l'obligerait à sortir de l'anonymat. » (rapport local de Stormont, Dundas et Glengarry)

« Certaines victimes ont indiqué que lorsqu'une femme entre à l'hôpital pour y être soignée, cela peut encore menacer son anonymat. » (rapport local de Grey-Bruce)

Peur

Toutes les victimes ont parlé de la peur intense et constante avec laquelle elles ont vécu pendant et après leur vie commune. La peur paralyse souvent la femme battue et l'empêche d'agir. Cette peur semble d'ailleurs se présenter sous deux facettes : *« la peur de rester »* et *« la peur de partir »*. Les femmes ont indiqué qu'elles avaient peur avant de rompre leur union, peur de ce qui les attendait, peur aussi de la réaction de leur mari. Paradoxalement, c'est cette même peur qui les a motivées à partir, souvent en constatant que leurs enfants étaient eux aussi victimes de violence.

« Me faire battre, et rester avec les gens qui me battent, c'était très rassurant pour moi. C'était tout ce que je connaissais de la vie. Me libérer de la violence, c'était une idée terrifiante pour moi. J'avais plus peur de partir que de subir de la violence. » (victime de Grey-Bruce)

Beaucoup de femmes ont ajouté que la peur fait encore partie de leur vie. Elles ont expliqué que lorsqu'elles étaient avec leur mari, elles pouvaient au moins le surveiller et voir venir ses comportements de violence. Une fois parties, elles savent que leur vie est encore plus menacée. Quelques femmes ont aussi dit craindre que leur mari se détruise lui-même si elles le quittaient.

« Le moment le plus dangereux pour nous, c'est tout de suite après le départ, parce qu'on ne sait pas à quoi il pense. Il pourrait venir nous chercher n'importe quand et on ne le verrait pas venir. » (victime d'Española)

« Quand on se met à avoir tellement peur qu'on se dit : “Est-ce qu'il va venir me tirer un jour ou l'autre? Est-ce qu'il va tuer les enfants pour se venger de moi?” On entend cela souvent : le mari tue ses enfants, puis tue sa femme. Cela me fait tellement peur. » (victime de Cochrane)

Éthique rurale de l'autonomie

On parle souvent d'une éthique de la fierté et de l'autonomie en décrivant les collectivités rurales. Cette éthique est évidente dans la manière dont les victimes souhaitent être perçues dans la collectivité, ainsi que dans leur réticence à demander de l'aide. Pour la femme qui vit sur une ferme, l'exploitation agricole est de première importance, la famille doit rester unie pour la ferme, et les problèmes de famille ne doivent pas nuire à l'entreprise.

« *Je ne voulais pas avouer que j'étais faible, que j'étais une victime. Je ne voulais pas qu'on sache que j'étais une victime. J'avais honte de vivre ce que je vivais.* » (victime de Vermilion Bay)

« *Parce que son autre option consiste à rompre tous ses liens, parce qu'elle condamnera la ferme en emportant sa part du bien-fonds, elle a le choix entre rester, partir et tout détruire, ou partir sans le sou.* » (victime de Grey-Bruce)

4.2.1 Isolement physique et géographique

Distance

La distance empêche de nombreuses femmes d'obtenir de l'aide ou des services immédiats. Beaucoup de femmes ont parlé de ce qu'elles ont vécu, la nuit, en pleine campagne, sans lumière autour, sans maison où se réfugier.

« *On se sent complètement perdue au milieu de nulle part. [...] Si tu te sauves, ou si ça tourne vraiment au vinaigre, où vas-tu aller? On ne peut aller nulle part : il n'y a personne dans le coin.* » (victime du comté d'Oxford)

« *J'ai déjà été au milieu de nulle part, même en Ontario, à trois heures de marche de la route [...] et même en arrivant à la route principale, il restait encore un ou deux kilomètres avant de trouver une cabine téléphonique.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Transport

L'accès aux moyens de transport pose souvent un problème pour les femmes battues. Cet accès peut être une question de vie ou de mort. Ce handicap nuit à la possibilité pour les femmes de recourir aux services qu'on leur offre. Il complique aussi la vie des femmes qui veulent travailler ou se recycler. Beaucoup d'ex-victimes ne peuvent se payer une voiture, et il n'y a généralement pas de transport en commun dans les zones rurales.

« *Que se passe-t-il si on n'a pas d'auto et s'il faut attendre un taxi? Cela peut prendre une heure au moins, et rendu là, il sera peut-être trop tard. Pour la police, ce n'est pas mieux, parce qu'il n'y a plus de poste de police dans le coin, et avant que la police arrive quand on l'appelle, je dirais qu'il faut à peu près une heure.* » (victime de Vermilion Bay)

« *Si vous êtes coincée sur une ferme, ou même dans un petit village, si vous n'avez pas d'auto et vous n'avez aucun moyen de vous rendre là où l'on pourrait vous aider... vous êtes coincée.* » (victime de Grey-Bruce)

Téléphones, lignes partagées, balayeurs

Les carences du service téléphonique peuvent ajouter au problème des femmes en milieu rural. Dans certaines localités, il n'y a que des lignes partagées; certaines femmes ont même dit qu'elles n'avaient carrément pas le téléphone.

« Certaines ont une ligne partagée. Ça ne vous encourage pas à demander de l'aide. Même un numéro 800 n'est pas d'une grande utilité avec une ligne partagée. » (groupe de discussion de Cochrane)

« Je n'avais ni téléphone, ni auto. J'étais au milieu de nulle part, je n'avais nulle part où aller, et je n'avais pas un sou. Quand on est coincée dans sa maison en plein hiver avec un petit enfant, l'isolement est absolu. » (victime d'Espanola)

4.2.2 Isolement financier

Dépendance et contrôle

La majorité des femmes ayant participé à l'étude subissaient des abus financiers qui ajoutaient à leur isolement. La plupart du temps, le mari tenait les cordons de la bourse et ne laissait la femme toucher ni au compte bancaire ni aux cartes de crédit; tout au plus lui laissait-il une « allocation » pour les besoins de la famille, mais insuffisante pour payer les factures selon les dires de la plupart des femmes. Les femmes exerçant une profession ont expliqué que même si elles avaient un bon travail à l'extérieur, elles étaient obligées de remettre tout ce qu'elles gagnaient à leur mari. Cette exploitation et cette dépendance constituaient des facteurs déterminants dans l'inaptitude de la femme à rompre la relation abusive.

« C'est une des choses qui me faisaient peur si je m'en allais : je ne savais même pas comment payer un compte. » (victime du comté d'Oxford)

« Il avait la mainmise sur tout l'argent. Et je ne pouvais rien faire, je n'avais pas d'argent. Où est-ce que je vais aller, vous comprenez? C'est pour cela que je restais là. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Perspectives d'emploi

Pour certaines femmes, il est difficile, voire impossible de réintégrer le marché du travail. C'est un tour de force de trouver un emploi dans un milieu rural, surtout dans une ville mono-industrielle. Si une femme associée avec son mari dans une exploitation agricole abandonne tout, sa situation financière sera précaire. Les membres des groupes de discussion ont indiqué que pour la plupart des femmes, le fait de travailler dans une ferme procure des habiletés pour la vie quotidienne mais non une expérience de travail utile sur le marché. Il semble que ces femmes ne puissent aspirer qu'au salaire minimum, quoique la plupart conviennent que le simple fait d'avoir un emploi leur a redonné beaucoup de confiance.

« J'ai juste besoin d'un emploi, juste besoin d'un emploi. C'est tout ce dont j'ai besoin pour refaire ma vie. J'ai encore quelques bonnes années à contribuer à la société. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

« Il faut apprendre à croire en soi avant de songer à réintégrer le marché du travail. » (victime de Grey-Bruce)

Formation et recyclage

Beaucoup de femmes ont tenté de se recycler après avoir abandonné leur mari. Ce faisant, elles ont éprouvé divers problèmes. Certaines ont appris qu'elles n'étaient pas admissibles aux programmes de recyclage à cause de leur âge. D'autres ont eu du mal à s'informer sur les cours qu'elles pouvaient suivre. Certaines femmes ont parlé de leur intention de finir leur cours secondaire ou collégial et de l'importance d'avoir une aide financière pour se remettre sur pied. L'absence de moyen de transport peut constituer un obstacle sérieux au recyclage ou à la réintégration du marché du travail. Presque toutes les femmes ont indiqué qu'elles préféreraient avoir un emploi plutôt que de vivre de l'aide sociale.

« Je n'étais admissible à aucun programme d'emploi. [...] parce que j'avais quitté le marché du travail pendant plus de trois ans, je n'étais admissible à rien. [...] D'une façon ou d'une autre, le système vous pénalise pour être restée à la maison. » (victime de Cochrane)

« Avoir une auto, c'est obligatoire ici. Même si on veut se recycler, on ne peut pas aller suivre les cours. [...] Parce que je pourrais obtenir un emploi à la ville, mais dans le village, ici, c'est pas évident. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Information

Certaines femmes ont eu du mal à s'informer des possibilités en matière d'emploi ou de recyclage. La plupart ont déclaré que le refuge avait constitué une bonne source d'information, mais la plupart n'ont pu en profiter avant de quitter leur mari. Les résidents et résidentes de la collectivité croient que bien des femmes ne savent même pas où se trouve le refuge. D'autres ont précisé qu'il était très important de faire connaître leurs droits aux femmes, parce que certaines considèrent peut-être que la violence est normale dans leur relation de couple.

« Certaines femmes croient, surtout si leur mère était battue, que c'est ça, le mariage. » (résidents et résidentes de Vermilion Bay)

4.2.3 Isolement culturel

Immigrantes

Certains facteurs culturels peuvent aussi faire hésiter les femmes à demander de l'aide. Les idées concernant la domination de l'homme dans certaines cultures peuvent amener la femme à ne pas considérer le comportement de leur mari comme abusif. Les services offerts ne sont pas toujours sensibles aux différences culturelles. Pour une femme dont l'anglais est la langue seconde, il peut être particulièrement compliqué de savoir à qui s'adresser. Une femme a aussi parlé du sentiment d'isolement qu'elle a vécu parce qu'elle était la seule à ne pas parler français dans une collectivité francophone.

« Dans certaines cultures, c'est normal. L'homme est le chef de famille, il dirige tout dans la société, et il est probablement normal que la femme soit mise à sa place. » (groupe de discussion de Stormont, Dundas et Glengarry)

Autochtones

Les femmes autochtones ont fait savoir qu'elles avaient du mal à se prévaloir des services offerts. Celles du Nord ontarien estiment particulièrement difficile de trouver un refuge, puisqu'elles doivent alors s'éloigner beaucoup de leur collectivité et de la culture où elles sont à l'aise. Les femmes autochtones ayant participé à l'ORWAS sont peu nombreuses, mais elles ont parlé des obstacles culturels.

« Dans la réserve, ils n'interviennent même pas parce que c'est le chef et le Conseil qui doivent appeler la police. Je ne pense pas qu'on devrait s'en remettre au chef et au Conseil. Quand une femme est battue, elle devrait pouvoir appeler la police, peu importe où elle vit. Je m'en fous que ce soit dans la réserve ou ailleurs. » (victime de Vermilion Bay)

« Chez les Autochtones, il y a un certain sens de la famille, du cercle familial. [...] Chez nous, la spiritualité est très importante, et aux autres endroits où j'ai essayé d'obtenir de l'aide, la spiritualité, on n'en avait rien à faire. » (victime d'Espanola)

4.3 Enfants

4.3.1 Garde, droit de visite, pensions alimentaires

On a demandé aux victimes de parler de leur expérience concernant la garde des enfants, le droit de visite et les pensions alimentaires. La plupart des femmes ont eu la garde de leurs enfants, quoique les enfants plus âgés, surtout de sexe masculin, aient parfois décidé de rester avec leur père. La question du droit de visite suscite des réactions variées. Certaines femmes craignent pour la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils vont chez leur père. D'autres ont raconté que les enfants étaient pris entre deux feux et revenaient chez elles en répétant les propos négatifs qu'ils avaient entendus au sujet de leur mère. Certaines mères souhaitent que leurs enfants gardent un lien avec leur père, mais s'inquiètent du fait que l'enfant soit battu à son tour.

Les pensions alimentaires pour les enfants sont rarement suffisantes. Beaucoup de femmes ont déclaré qu'elles devaient travailler à l'extérieur et/ou toucher de l'aide sociale puisque leur ex-conjoint ne leur donne rien. Certaines femmes ont expliqué que les menaces proférées par leur mari à propos d'elles-mêmes et des enfants les empêchaient de demander de l'argent.

« En fait, pour le moment, je n'ai pas encore réclamé la garde et la pension alimentaire devant le tribunal, parce que dès que je vais le faire, [...] il va réclamer un droit de visite. » (victime d'Espanola)

4.3.2 Problèmes concernant l'existence d'un ex-conjoint violent

Les victimes ont parlé de leur peur à l'égard de leur ex-conjoint violent, et du problème que représente le fait de vivre dans la même petite collectivité que cet ex-conjoint. Plus d'une femme a exprimé son inquiétude au sujet de la sécurité de ses enfants pendant les visites en raison des armes à feu non enregistrées. Beaucoup de femmes ont décrit en quoi le comportement violent de

leur ex-conjoint avait eu une influence sur leurs enfants, et révélé leur réticence à laisser les enfants être encore témoins d'un tel comportement.

« *Ce qu'il m'a fait, ce qu'il a fait à mes enfants, qui sont aussi ses enfants, il n'y a pas de mots pour le dire, comment il les a traités. C'est un destructeur.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

« *Oui, toutes sortes de menaces. Et il est entré par effraction, je pense, trois fois.* » (victime de Grey-Bruce)

4.3.3 Décision de rester ou de partir

Les enfants sont souvent la principale motivation des femmes pour endurer la relation, mais aussi la principale motivation du départ. Parmi les raisons invoquées pour rester : « *Pour qu'ils soient élevés par leurs deux parents* », « *C'était un bon père* », « *Pour qu'ils aient une famille* », « *Ce n'était pas de leur faute si on ne s'entendait pas* ». Parmi les raisons invoquées pour partir : « *Je ne voulais pas qu'ils deviennent comme leur père en grandissant* », « *Il s'est mis à s'en prendre à notre fille* », « *Je ne pouvais pas en tolérer davantage* » (victimes de Vermilion Bay). D'autres femmes ont indiqué qu'elles sont parties lorsque les enfants ont accepté de partir. Plusieurs femmes nous ont dit que les premiers actes de violence de leur mari envers leurs enfants ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

À mesure que les enfants grandissent, la plupart des femmes constatent que la situation s'aggrave et que les enfants sont touchés par ce qui se passe. Beaucoup de femmes ont déclaré qu'elles ont pris la décision de partir lorsque leurs enfants leur ont dit qu'il leur fallait s'en aller.

« *Lorsque mon plus vieux, à treize ans, est entré dans la maison et m'a vue assise par terre en train de pleurer [...] il m'a regardé et m'a dit : "Combien de temps tu vas vivre comme ça?" C'est là que j'ai compris qu'il fallait que je fasse quelque chose.* » (victime de Cochrane)

4.3.4 Effets sur les enfants témoins de la violence

« *Les enfants voyaient tout. Les enfants le voyaient me battre, crier après moi, et ils savaient ce qui se passait. Mon plus jeune avait presque six ans, et mon plus vieux presque huit, et ils se tenaient devant moi et entre moi et mon mari en lui disant d'arrêter, et lui les écartait violemment.* » (victime de Cochrane)

Lorsqu'on les interroge sur les séquelles que ces scènes pourraient laisser chez les enfants, la plupart des femmes affichent une grande inquiétude. Beaucoup leur font voir un psychologue, d'autres ont parlé du mal qu'ils ont à vivre avec des adolescents agressifs qui blâment encore leur mère. Beaucoup indiquent que leurs enfants vont mal à l'école et que les fils adoptent souvent des comportements semblables à celui de leur père. Plusieurs femmes ont déclaré avoir été agressées par leurs enfants adolescents. Une femme a déclaré qu'elle aurait aimé savoir, il y a dix ans, ce que cette relation allait faire de ses enfants. Toutes espèrent que le cycle de la violence ne se transmette pas à la génération suivante.

« *J'ai grandi dans une famille où mon père a poignardé ma mère, lui a tiré dessus, l'a battue sauvagement. Toutes les semaines. Pour moi, ce modèle est figé dans le béton. Pour moi, c'est ça, un mariage.* » (victime de Grey-Bruce)

« *Mon fils hurlait toute la nuit [...] il ne voulait pas dormir.* » (victime du comté d'Oxford)

4.4 Demander du secours : raconter et nommer sa souffrance

4.4.1 Nommer sa souffrance

Presque toutes les femmes ont indiqué qu'elles ont dû en arriver à pouvoir attribuer au comportement de leur conjoint le nom de violence avant de pouvoir le quitter, ce qui s'est produit selon chacune à différentes étapes de la relation. Pour certaines, cela s'est produit après de nombreuses années de mariage mais plus tôt pour d'autres. Certaines femmes ont dit avoir vécu toute leur vie des relations de violence – de l'enfance au mariage – et que ce n'est qu'après avoir reçu des traitements contre la toxicomanie qu'elles ont été capables d'y accoler le nom de « violence ». Plusieurs femmes ont parlé du moment où elles se sont rendu compte pour la première fois qu'elles étaient victimes de violence, moment, ont-elles dit, « où la lumière s'est allumée ». Seules quelques femmes ont dit n'avoir jamais admis que leur relation se teintait de violence avant d'en être sorties.

« *Pour moi, une femme victime de violence, c'était une femme ayant les yeux au beurre noir et se retrouvant à l'hôpital avec des os cassés. Je savais que quelque chose n'allait pas, mais ce n'est que plusieurs années plus tard que j'ai été capable de dire que j'étais victime de violence. Mon mariage était boiteux, me disais-je, tout comme celui de mes parents.* » (victime d'Espanola)

« *J'ai téléphoné à mon voisin et il m'a dit : "Tu es chanceuse de m'appeler maintenant. La prochaine fois, tu seras peut-être morte avant de le faire." C'est comme si j'avais reçu une gifle en plein visage et qu'on me disait de me réveiller.* » (victime d'Espanola)

4.4.2 Les amis

Souvent, les premières personnes à qui les femmes se sont confiées étaient des amis. Dans certains cas, les amis leur ont offert soutien et aide pratique, les aidant ainsi à franchir la dernière étape pour quitter leur conjoint. Dans d'autres, ce sont des amis qui ont mis au jour la violence ou qui ont encouragé les femmes à briser la relation pour le bien-être des enfants. Pour d'autres encore, les amis ont rendu leur départ de la maison plus difficile, soit parce qu'ils ne les croyaient pas, soit parce qu'elles étaient trop gênées pour leur dire ce qui se passait.

« *Je n'en ai jamais parlé à mes amis. Je pense surtout que j'essayais de sauver la face, ou de prétendre que tout était parfait autant pour moi que pour eux.* » (victime de Grey-Bruce)

« *Même si c'est votre meilleur ami, vous savez, ça peut être gênant de dire que votre relation n'est pas aussi reluisante à l'intérieur qu'elle ne le paraît de l'extérieur.* » (résidentes de la collectivité de Vermilion Bay)

4.4.3 Les voisins

Certaines des femmes interviewées ont dit que leurs voisins avaient été d'un grand secours lorsqu'elles ont révélé qu'elles étaient victimes de violence. D'autres ont vécu une toute autre expérience, se rendant compte que leurs voisins ne voulaient pas être impliqués ou utilisaient leurs confidences comme source de commérages. Certaines femmes ont dit qu'elles avaient été surprises de découvrir que leurs voisins connaissaient tout de leur situation avant qu'elles ne leur en parlent. Quelques femmes ont dit qu'elles comptent maintenant sur leurs voisins pour obtenir une certaine protection et pour les aider à surveiller leur ex-conjoint.

« J'ai finalement eu le courage de leur demander de m'aider et ils ont refusé, ils ne voulaient pas être impliqués. Cela m'a fait très mal. » (victime d'Española)

4.4.4 La famille

Bien que certaines des femmes aient indiqué qu'elles pouvaient confier à leur famille les souffrances dont elles étaient victimes, d'autres ont dit n'avoir pas eu l'impression d'obtenir auprès d'elle une réponse positive ou du soutien. Les femmes qui avaient grandi dans un foyer où régnait la violence trouvaient difficile de s'adresser à d'autres membres de la famille également victimes de violence pour obtenir de l'aide. Des résidentes de la collectivité de Cochrane ont indiqué que si une femme s'adresse à sa famille pour obtenir de l'aide et que sa demande reste lettre morte, ou qu'on lui dit que c'est son problème, elle est moins susceptible de faire confiance à qui que ce soit d'autre pour obtenir cette aide.

« J'ai toujours pu compter sur ma famille pour obtenir de l'aide. Je sais que beaucoup de femmes ne peuvent en dire autant. Elles n'ont nulle part où aller et ne savent pas quoi faire. C'est effrayant. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

« Ma famille s'est rendu compte de la situation un jour où j'étais tellement amochée qu'il était impossible de le cacher, et ne m'a offert absolument aucun soutien. En fait, les membres de ma famille ont été très très violents et ont dit que tout cela était de ma faute. Ça a été vraiment un terrible moment dans ma vie, vraiment horrible. » (victime de Grey-Bruce)

4.4.5 Le clergé et l'Église

Les opinions étaient mitigées à l'égard des membres du clergé quant à l'aide ou au soutien qu'ils ont pu offrir lorsque des femmes leur révélaient la situation de violence conjugale dont elles étaient victimes. Certaines femmes ont trouvé que l'Église était un milieu chaleureux et acceptant et que les membres du clergé leur étaient très sympathiques.

« Il ne m'a pas jugée, il m'a simplement écoutée. Et il a vraiment insisté sur la sécurité d'abord et avant tout. » (victime de Grey-Bruce)

« *Je ne suis pas allée à l'église pour obtenir une permission, je voulais de l'information et on m'en a donné.* » (victime de Grey-Bruce)

Cette expérience n'a pas été la même pour toutes les femmes qui ont approché l'Église ou des membres du clergé pour obtenir de l'aide. Nombre des membres du groupe de réflexion ont discuté de leurs impressions ou de leurs expériences en ce qui a trait à l'Église.

« *... Ne le provoque pas, fais une sieste tous les après-midi de sorte que tu seras reposée lorsqu'il arrivera à la maison, prépare-lui un vrai bon repas.* » (conseils d'un membre du clergé à une victime du comté d'Oxford)

« *Si une femme s'adresse à son pasteur, elle crée alors un autre problème au sein de l'Église.* » (participante du groupe de réflexion, Stormont, Dundas et Glengarry)

4.4.6 Le personnel médical

Parmi les femmes interviewées qui avaient révélé leur situation de violence à un spécialiste du corps médical, environ la moitié se sont dites satisfaites de la réaction qu'elles ont eue. Dans certaines collectivités, on a parlé d'un médecin en particulier que l'on a décrit comme étant très aidant et qui ne posait aucun jugement.

« *J'étais allée voir mon médecin et il m'a vraiment écoutée. Il m'a aussi fait des recommandations et aidée. Et il ne m'a pas jugée.* » (victime de Vermilion Bay)

« *Le médecin lui a dit que la violence était le résultat d'un comportement acquis et non un problème psychiatrique.* » (rapport du comté d'Oxford)

De l'avis de celles qui n'ont pas vécu une expérience positive lorsqu'elles ont parlé de leur situation de violence à un médecin ou à une infirmière, la réaction la plus commune était le manque d'intérêt ou de sensibilité. Certaines femmes ont dit que le médecin ne semblait pas connaître les ressources offertes aux femmes victimes de violence.

« *J'ai essayé à plusieurs reprises de le dire à mon médecin et je n'ai jamais abouti à rien, mais peut-être que je ne lui disais pas vraiment ce qu'il en était... Le médecin s'est intéressé aux symptômes, rien de plus.* » (victime de Cochrane)

« *Je l'ai dit à mon médecin, et je ne me suis pas du tout sentie appuyée. J'étais à l'hôpital, souffrant de deux côtes fracturées et voici ce qu'il m'a dit : "Eh bien, vaudrait mieux que tu fasses quelque chose à ce sujet." Je ne savais pas quoi faire, donc je m'en suis retournée à la maison et je n'ai rien fait.* » (victime de Grey-Bruce)

Certaines victimes entrevoyaient le centre médical comme un endroit sûr où se réfugier parce « *qu'on pouvait s'y rendre pour n'importe quelle raison* », mais d'autres ont dit ne s'être pas prévaluées des services médicaux offerts par crainte d'un manque de confidentialité. Plusieurs femmes ont dit que certains de leurs parents ou de ceux de leur conjoint travaillaient dans ces centres et qu'elles craignaient un bris de confidentialité de la part du personnel.

4.4.7 Les travailleuses dans une maison de refuge

Les maisons de refuge pour femmes battues ont joué un rôle essentiel pour ce qui est d'aider les femmes à acquérir la confiance requise pour quitter un conjoint violent et pour faire face au stress qu'implique le fait de vivre une relation violente. Parmi les femmes ayant fait appel aux services d'un refuge, toutes leur ont accordé une valeur inestimable. Les travailleuses y étaient sensibles et aidantes, offraient des services de counselling et donnaient des choix de même que de l'information à toutes les femmes qui venaient les voir. Bien que les travailleuses des refuges n'aient pas toujours été les premières personnes à qui les femmes se sont confiées, ce sont celles qui pouvaient donner le plus d'information au sujet des ressources locales.

Les femmes interviewées dans au moins trois des collectivités soit ne connaissaient pas le refuge de l'endroit, soit n'étaient pas capables de s'y rendre à cause de la distance. L'une des collectivités offrait les services d'une travailleuse d'approche rattachée au refuge, ce qui s'est avéré une ressource très précieuse pour nombre des femmes. Certaines d'entre elles ont dit qu'elles hésitaient à aller dans un refuge parce qu'elles avaient honte.

« Je pouvais lui parler. Elle m'écoutait. Et elle m'a toujours donné des choix. C'était ma voix ... [lorsque] je ne pouvais pas exprimer ma colère à la police ou à l'avocat ou à qui que ce soit, elle le faisait pour moi. C'est elle qui s'en chargeait lorsque je n'étais pas capable de le faire. »
(victime d'Española)

« Le refuge m'a offert cela [le soutien] de même que des services de counselling, et mon avocate m'a aidée, de même que des femmes très fortes qui savaient ce que j'avais traversé et se rendaient compte que je n'inventais rien et que je n'étais pas folle. » (victime de Vermilion Bay)

4.4.8 La police

Les forces policières sont intervenues à un moment donné durant la relation de violence de la majorité des femmes interviewées, bien que la plupart d'entre elles aient dit trouver très difficile de téléphoner à la police et ne l'ont fait qu'en dernier recours. Quant à savoir si la police leur avait été utile, cela variait d'une situation à l'autre et d'une collectivité à l'autre. Nombre de femmes ont dit que la réaction dépendait beaucoup de l'agent en particulier. Dans certaines villes comptant peu de policiers, il semble que les femmes apprenaient rapidement en quels agents elles pouvaient faire confiance. Plusieurs femmes n'ont pas noté de différence positive lorsque c'était une femme qui répondait à l'appel.

« Je ne demandais pas de l'aide à tous les agents de police de la région. Je faisais un choix très précis. Je le répète, j'habite dans une petite ville. » (résidente de la collectivité de Vermilion Bay)

« Bien souvent, on prête des intentions aux femmes quand elles essaient d'obtenir l'aide de la police. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

4.4.9 Les écoles

Les femmes à qui on a demandé si l'école était un endroit où elles pouvaient s'adresser pour parler de la violence dont elles souffraient ont eu diverses réactions. Plusieurs d'entre elles ont dit qu'elles s'étaient confiées aux professeurs ou aux directeurs d'école de leurs enfants parce qu'elles s'inquiétaient de la sécurité de leurs enfants ou de l'effet de la situation sur leur vie scolaire. D'autres femmes ne voyaient pas les écoles comme un endroit sûr où parler de la violence. Les résidentes de petites collectivités ont mentionné l'école comme l'un des endroits où l'on pourrait faire davantage d'éducation du public au sujet de la violence.

« Là encore, je pense, ça dépend beaucoup, vous savez, il y a des écoles où les directeurs sont vraiment aidants et sensibles et il y a des écoles où... Il y a aussi ceux qui disent : "Je suis un éducateur, pas un travailleur social. Je ne veux pas m'occuper de ce genre de choses." »
(victimes de Grey-Bruce)

« Une victime avait informé le directeur qui a répondu : "Merci, mais je ne peux rien faire s'il se pointe ici." » (rapport du comté d'Oxford)

4.4.10 Les employeurs

Les employeurs ont souvent été informés de la situation de violence lorsque les femmes se préparaient à quitter leur conjoint. La plupart des femmes qui ont dévoilé leur situation à leur employeur ont constaté qu'il leur est venu en aide. Plusieurs femmes ont parlé de leur employeur qui leur avait offert une aide pratique et leur avait permis de s'absenter du travail. Certains ont offert une aide financière et une femme a dit que c'était son employeur qui avait téléphoné au refuge, avec sa permission, pour demander des conseils et de l'aide pour elle. Une femme a dit que ses employeurs *« l'avaient appuyée financièrement »*. (victime de Cochrane)

4.5 L'accès aux services – Généralités

4.5.1 Le manque d'information au sujet des services

La plupart des femmes interviewées ont indiqué que l'information sur les services disponibles devrait être plus facile à obtenir. Même si certains renseignements sont disponibles dans les collectivités, nombre de ces femmes vivent dans des conditions sociales difficiles et dans des endroits géographiquement isolés et sont donc moins susceptibles de trouver cette information. Plusieurs femmes ont soulevé le fait qu'elles n'avaient aucune idée de l'endroit où s'adresser pour obtenir de l'aide ni à qui faire appel.

« Je ne savais même pas qu'il existait un refuge. Je n'ai jamais su qu'il y avait des endroits où aller. » (victime d'Española)

« Je n'avais aucune idée que des refuges existaient. Je me serais probablement rendue dans un endroit comme celui-là pour obtenir de l'information. » (victime de Grey-Bruce)

4.5.2 L'absence ou l'insuffisance de services

Tant les femmes que les fournisseurs de services ont convenu qu'il n'y avait pas suffisamment de services pour les victimes de violence. Nombre des personnes interviewées estimaient que le personnel des services sociaux et médicaux de l'endroit où elles habitent est mal informé du problème de la violence ou des autres ressources disponibles. Les résidentes de petites collectivités et les fournisseurs de services ont insisté sur la nécessité d'offrir plus de services pouvant rejoindre un plus large bassin de femmes. Dans les régions rurales, les fournisseurs de services disent qu'ils ont du mal à aider les femmes à cause des très grandes distances qu'ils doivent franchir dans le peu de temps dont ils disposent.

On a reconnu l'absence de plusieurs services dans les régions rurales. Certaines travailleuses d'approche rattachées aux refuges pour femmes battues, sur les services desquels on pouvait compter auparavant, ont vu leur poste coupé à cause du manque de ressources financières. Leurs services sont perçus comme extrêmement importants compte tenu de l'impact que la distance et l'absence de moyens de transport ont sur les femmes qui vivent en région rurale. Des services d'urgence efficaces figuraient parmi les autres préoccupations des participantes à la recherche. On a précisé que la distance, le transport, les conditions météorologiques et le temps d'intervention étaient tous des obstacles à la prestation des services.

« Pour ce genre de programmes, il n'y a pas d'argent. Mais il faut qu'il y en ait. Oui. Il devrait y en avoir. C'est une question de priorité, non? » (dirigeantes des collectivités de Stormont, Dundas et Glengarry)

« On s'occupe peut-être du problème, mais on ne tient pas compte de l'ensemble de la situation parce qu'il n'y a pas de services. Il n'y rien pour les hommes. » (résidente de la collectivité de Cochrane)

4.6 Le système de justice pénale

4.6.1 La police

Le traitement des plaintes des femmes

À cet égard, on a obtenu diverses réactions, qui semblent varier considérablement d'une collectivité à l'autre, entre les forces policières de la ville et la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et selon chacun des agents. Certaines femmes plus âgées ont dit que la réaction est maintenant meilleure qu'elle ne l'était il y a plusieurs années. D'autres femmes ont dit avoir l'impression que les agents plus jeunes semblent être plus sympathiques aux maris. Plusieurs ont laissé entendre que la police prenait plus de temps à intervenir lorsqu'elle était appelée à la même résidence à plusieurs reprises.

« Après qu'elle eut appelé la PPO le samedi après-midi à partir d'une collectivité rurale, on lui a dit que cela prendrait deux heures avant que les policiers ne puissent intervenir. » (victime de Grey-Bruce)

« *Le policier partait en vacances. Il m'a donc répondu de venir le voir la semaine suivante lorsqu'il serait de retour. Je lui ai dit : "Mais n'avez-vous pas besoin de prendre des photos de mon visage?"* » (victime d'Española)

Le comportement approprié ou utile

Même si de nombreuses femmes ont décrit certains comportements inappropriés de la part des forces policières locales, il était évident que lorsqu'un agent faisait preuve de sensibilité et d'attention, son travail était vraiment reconnu et fort apprécié par les femmes. Plusieurs femmes ont apprécié le fait que les corps policiers essaient souvent d'envoyer une agente pour répondre aux appels de violence conjugale. D'autres ont dit que les agents s'étaient montrés des plus utiles lorsqu'ils leur ont donné une carte portant le numéro de téléphone du refuge.

« *[Il a été] très sympathique à l'égard d'une femme et l'a grandement soutenue. Il vous donnera toute l'aide dont vous avez besoin.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

« *Ensuite, l'agente était là; elle est intervenue parce qu'elle estimait que, de toute évidence, l'homme ne pouvait faire face à la situation, et elle m'a calmée, ce qui me fait croire qu'elle devait avoir une certaine expérience, ou peut-être que c'est simplement à cause du fait qu'elle était une femme qu'elle a compris ce qui se passait.* » (victime de Vermilion Bay)

« *La voiture-patrouille de la PPO s'est stationnée à l'entrée de la cour pendant que la femme ramassait ses affaires pour partir. Les agents n'ont rien eu à faire, mais sont simplement restés là juste au cas.* » (rapport du comté d'Oxford)

Les attitudes

L'attitude de l'agent de police revêt la plus haute importance. Lorsque l'agent prend la situation de violence au sérieux et témoigne du respect à l'égard de la femme, nombre des femmes ont dit que cela les aidait à comprendre à quel point la situation était grave et à prendre la décision de partir.

« *Vous savez, si j'étais une personne quelconque qui marche dans la rue et que quelqu'un m'étranglait, s'il s'agissait d'un étranger, je suis sûre que cette personne serait arrêtée et accusée de voies de fait graves. Mais parce que cet homme était mon conjoint, on m'a dit : "Attendez simplement qu'il se calme." Cela me met très en colère maintenant, parce que je sais que ce n'est pas juste mon cas à moi. Je connais beaucoup de femmes qui vivent une expérience semblable. D'une certaine façon, si vous êtes en relation avec quelqu'un, la violence est acceptée.* » (victime du comté d'Oxford)

« *Ils ont été tous très gentils et très attentifs, et ils ne m'ont pas fait sentir, même les hommes, que c'était moi la méchante.* » (victime de Cochrane)

Les policiers en tant qu'amis, parents ou voisins

Dans une collectivité rurale, il arrive souvent que certains des agents de police soient parents ou amis avec le conjoint violent ou sa famille. Une femme a dit que son mari faisait partie de la même équipe de base-ball que l'agent de police, une autre a dit qu'elle et son ex-mari étaient amis de l'agent de police. Dans les petites villes, cela peut être un élément dissuasif très important qui empêche les femmes d'obtenir l'aide dont elles ont besoin.

Armes à feu

Dans les régions rurales, on retrouve des armes à feu dans bien des foyers. Près de la moitié des femmes interviewées ont dit que leur conjoint violent avait accès à une arme à feu. Nombre d'entre elles ont été menacées avec une arme à feu et une femme s'est fait tirer. Souvent, la police savait qu'il y avait des armes à feu dans la maison et certaines femmes estimaient que pour cela, elle hésitait davantage à intervenir. Les femmes ont également fait part de leur préoccupation au sujet de la facilité avec laquelle leur conjoint pouvait obtenir des armes à feu.

« Les policiers avaient peur d'entrer parce qu'ils savaient qu'il était un chasseur et qu'il y avait des armes à feu dans la maison, et ils savaient aussi qu'il avait mauvais caractère. Les hommes peuvent obtenir un certificat d'acquisition d'arme à feu pour se procurer un fusil même lorsqu'ils ne devraient pas en avoir un. » (victime de Grey-Bruce)

« Un jour, il m'a dit que j'allais être victime d'un accident de chasse. Nous étions à quarante milles à l'intérieur des bois, avec les deux enfants, le fusil et toutes les munitions. » (victime d'Espanola)

Les ordonnances de non-communication et les engagements à ne pas troubler l'ordre public

À la question de savoir si les engagements à ne pas troubler l'ordre public ou les ordonnances de non-communication étaient efficaces, les femmes ont répondu par la négative. Elles se sont dites inquiètes de voir qu'on ne pouvait imposer une ordonnance de non-communication à moins que des accusations d'agression n'aient été portées, et que lorsque les engagements à ne pas troubler l'ordre public sont signés, souvent aucune condition n'y est rattachée. En général, ont-elles ajouté, les ordonnances de non-communication ne sont pas appliquées par la police de toute façon. Dans les deux cas, il ne semblait pas y avoir eu d'expériences positives.

« Une ordonnance de non-communication? On peut bien se torcher avec! » (victime d'Espanola)

« Les ordonnances de non-communication seules ne valent que le papier sur lequel elles sont écrites. Il n'a qu'à tirer un coup de feu pour se venger. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Le harcèlement criminel

Le harcèlement criminel est une expérience commune à bien des victimes de la violence, bien que la plupart aient décrit cette expérience comme « le fait d'avoir été suivies » plutôt que d'être harcelées. Les victimes estiment que la loi ne prend pas le harcèlement criminel assez au sérieux. Il est difficile de prouver qu'il y a eu harcèlement criminel, mais nombre de femmes ont dit que leur ex-mari se tenait toujours au courant de leurs allées et venues. Plusieurs ont raconté

comment leur conjoint violent laissait des signes anonymes de sa venue dans leur maison, ou comment il les harcelait au travail.

« Mais il m'a suivie et... il était toujours assis à l'extérieur de la maison, me faisant sans cesse des menaces au téléphone... et la police ne faisait rien. » (victime de Grey-Bruce)

« Il savait exactement où j'étais à tout moment. Il demandait à des gens de se stationner en face de l'endroit où je travaillais. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Les facteurs influant sur la décision des femmes de faire appel à la police

Plusieurs facteurs influent sur la décision d'une femme d'appeler la police ou non. Notons la gêne de voir divulguée la violence dont elle est victime et la crainte des effets que cela pourrait avoir sur les enfants. Entre autres facteurs en jeu, mentionnons le fait que les forces policières ne sont pas toujours perçues comme étant aussi fiables qu'elles devraient l'être, le long délai d'intervention dans les régions rurales, la crainte d'une réaction inappropriée et la peur, pour les femmes, de ce qui leur arrivera lorsque le mari découvrira qu'elles ont appelé la police.

« On ne veut pas que tout le monde voie son linge sale, c'est privé, et ma mère n'a jamais appelé la police pour calmer mon père. » (victime de Cochrane)

« Cela prenait une demi-heure, quarante-cinq minutes. ... Donc, inutile de dire, je n'allais pas appeler la police parce que j'avais trop peur de ce qui m'arriverait. » (victime d'Española)

La confiance des femmes à l'égard de la police

Le niveau de confiance qu'affichaient les femmes à l'égard de la police variait. La plupart des femmes ont fait état d'expériences négatives avec la police. Certains fournisseurs de services et résidentes de petites collectivités ont également fait part d'un manque de confiance dans la capacité de la police d'intervenir pour aider les femmes victimes de violence. On s'est dit grandement préoccupé par les longs délais d'intervention. Les expériences positives étaient habituellement rattachées à un agent en particulier ou à un corps de police précis. Lorsque la police intervient, qu'elle écoute les femmes et ne les juge pas, celles-ci trouvent que ses services sont utiles et leur viennent en aide.

« Les agents de la PPO en connaissent un peu plus maintenant sur le sujet. La police de la Ville se contente d'appeler et de parler au conjoint. Je ne suis pas du tout satisfaite des services de police de la Ville. » (victime de Vermilion Bay)

« Il n'y a aucune protection pour quelqu'un qui sort d'une situation et... [les femmes] n'ont absolument aucun contrôle là-dessus. » (Groupe de réflexion de Stormont, Dundas et Glengarry)

4.6.2 Le système judiciaire

Nombre des victimes ont fait état de leur manque de confiance à l'égard du système judiciaire. Beaucoup ont dit que le processus ne leur avait pas été bien expliqué et qu'elles ne savaient pas à quoi s'attendre.

« *Je suis vraiment en colère contre tout le système, notre système judiciaire, qui m'a mise en mauvaise situation, qui m'a revictimisée. Je ne sais pas comment le dire autrement. Toutes les valeurs et l'éthique de la classe moyenne à laquelle j'appartiens se sont totalement effondrées lorsque je me suis adressée aux tribunaux, en tant que victime victimisée de nouveau.* » (victime du comté d'Oxford)

Accès aux services juridiques

La majorité des femmes interviewées qui ont eu recours au système de justice pénale ont eu accès aux services juridiques grâce aux conseils et à l'orientation du personnel des refuges pour femmes battues. La plupart des victimes ont dit qu'elles n'avaient aucune idée, sinon très peu quant à la façon d'avoir accès à des services juridiques abordables.

« *Je ne connais pas la façon de procéder et il n'y a vraiment pas d'endroit où on peut aller et dire : "Que puis-je faire?" sans avoir à payer un avocat qui vous dise quoi faire.* » (victime d'Española)

« *Je ne sais pas s'il existe des services juridiques qui peuvent nous venir en aide.* » (victime de Vermilion Bay)

Trouver un avocat

Certaines femmes ont été renvoyées à un avocat par le personnel du refuge, d'autres ont trouvé un nom dans les Pages jaunes et d'autres encore ont utilisé le service Télé-droit. Là encore, le manque d'information des femmes au sujet du système juridique les a désavantagées.

« *Si je n'étais pas allée au [refuge], je n'aurais pas pu obtenir un avocat parce que l'aide juridique ne couvre plus le droit de la famille. Il faut que quelqu'un s'engage – au refuge, on peut vous donner un papier qui donne droit à deux heures de services de la part d'un avocat.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

« *Je ne suis pas vraiment sûre que les services juridiques peuvent aider tant que ça les femmes qui n'ont pas d'argent.* » (victime de Cochrane)

L'aide juridique

Très peu de femmes ont fait état d'expériences positives avec le système d'aide juridique en Ontario. La plupart ne savaient pas qu'il existe un questionnaire permettant aux fournisseurs de services de classer les cas de droit de la famille comportant de la violence. Lorsqu'on fait la preuve qu'il y a violence, on peut donner la priorité à ces cas-là. Beaucoup de femmes ont dit n'être pas admissibles à l'aide juridique parce qu'elles étaient copropriétaires de la propriété familiale. D'autres femmes ont dit avoir entrepris des mesures pour obtenir la garde d'enfants au moment même où les règlements de l'aide juridique ont changé de sorte que leur avocat a abandonné la cause.

« *J'ai dû demander l'aide juridique, mais c'était juste une farce. ... Puisque vous possédez la maison, il vous faut rembourser tout ce que vous obtenez.* » (victime du comté d'Oxford)

« *Les services juridiques gratuits... vous parlez aux gens, ils vont vous écouter, mais pas plus. Mais, bon sang, comment est-on supposé connaître la façon de procéder sur le plan juridique?* » (victime de Cochrane)

Le prix à déboursier pour avoir un avocat

Beaucoup de femmes ont dit être incapables de se payer un avocat. Une victime a dit qu'elle s'est retrouvée coincée dans une position où elle faisait « *trop d'argent pour être admissible à l'aide juridique, mais pas assez pour se payer un bon avocat* ». (victime du comté Oxford)

« *Il voulait de l'argent. Je n'en avais pas.* » (victime d'Espanola)

« *Oui, mais c'est absolument impossible sur le plan financier.* » (victime de Grey-Bruce)

Le traitement par les avocats

Les victimes de la violence ont trouvé le processus juridique déroutant et frustrant. Certaines ne comprenaient pas pourquoi leur avocat prenait tant de temps à s'occuper des questions de garde et de pension alimentaire. Certaines ont raconté des histoires d'horreur sur de mauvais services juridiques qui les ont mises encore plus en danger.

« *Donc, j'étais là... à négocier un accord de séparation pour six mois pendant que nous étions sous le même toit. C'est vraiment épouvantable.* » (victime de Cochrane)

« *Le premier avocat que j'ai eu ne travaillait pas pour moi. Il ne faisait que tourner autour des questions. C'était humiliant. Je me sentais déjà assez mal comme ça parce que je vivais déjà de l'aide sociale. Mais le deuxième avocat m'a dit : "Je travaille pour vous." Cette seule différence m'a beaucoup facilité les choses.* » (victime de Grey-Bruce)

Plusieurs femmes ont raconté que l'avocat de leur mari les avait incitées à sembler appuyer leur mari au moment du témoignage devant le tribunal. On a dit à une femme « *d'adoucir son témoignage* » (victime du comté d'Oxford), alors qu'on a dit à une autre de s'asseoir à côté de son mari au tribunal et que ce dernier avait la main sur son épaule durant toute l'audience.

Le procureur de la Couronne

Nombre des femmes n'ont eu aucun contact avec le procureur de la Couronne sinon durant l'audience, pas plus qu'elles ne connaissaient le rôle de la Couronne qui consiste, entre autres, à interviewer la femme avant l'audience. En général, celles qui ont eu un contact avec le procureur de la Couronne ont trouvé cette démarche utile. Cela a été particulièrement apprécié lorsque les femmes étaient incluses dans le processus de décision. Des fournisseurs de services ont également exprimé leur satisfaction d'avoir été consultés par le procureur de la Couronne.

« *... Tout est vraiment question de savoir travailler ensemble, je pense vraiment que c'est la clé.* » (Fournisseur de services de Cochrane)

« Et il m'a demandé si j'avais déjà pensé retourner, s'il y avait une chance que je revienne avec mon ex-mari, ce qui l'aurait obligé à traiter l'affaire différemment. Et je me suis dit après : "Pourquoi diable cela aurait-il fait une différence?" » (victime de Vermilion Bay)

Le traitement des plaintes des femmes

La majorité des femmes se sont dites insatisfaites du traitement qu'elles ont reçu en cour. Beaucoup se sont senties humiliées et ont eu le sentiment qu'on doutait de leurs affirmations. L'une d'elles a raconté que le juge avait annulé l'ordonnance de non-communication parce qu'il a dit qu'à son avis, « un jeune homme si gentil et sa mère ne pouvaient pas être aussi horribles ». (victime du comté d'Oxford) Les fournisseurs de services ont parlé de l'hésitation des femmes à s'en remettre au système de justice pénale parce que souvent « elles ont déjà été échaudées par les tribunaux et elles ne veulent pas avoir à revivre une telle expérience ». (groupe de réflexion d'Espanola)

« Tout semble être fait en faveur de l'agresseur. Il est innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable. J'étais coupable, je devais tout prouver. Lui, rien. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Le processus judiciaire et les décisions

Les femmes ont décrit le processus judiciaire comme étant très stressant parce que très long. Tant les membres du groupe de réflexion que les victimes de la violence ont dit que c'était une procédure qui donne à la femme l'impression « qu'elle est en train de vivre un enfer ». (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

« D'après le système judiciaire, il n'a pas essayé de me tuer. Mais il m'a frappée, m'a contrôlée et m'a attachée, et en principe, dans le système judiciaire, il s'agit là d'agressions. Mais on ne considère pas ces agressions comme graves. » (victime de Vermilion Bay)

« Mais c'est comme ça que j'en suis venue à me sentir. J'étais à nouveau victimisée devant le tribunal. » (victime d'Espanola)

Le processus était particulièrement frustrant pour les femmes qui ont vécu l'expérience de porter des accusations criminelles contre l'agresseur; ces accusations ne pouvaient pas être utilisées dans les affaires de garde d'enfants entendues par le tribunal de la famille.

« Quel est le lien entre le tribunal de la famille et le tribunal pénal? Parce que ce que je commence à comprendre, c'est que les deux tribunaux sont complètement séparés. Un homme peut être accusé d'agression et proférer des menaces de mort contre une femme et peut-être contre son enfant, tout en ayant un accès non surveillé à ses enfants et en contestant la garde des enfants devant le tribunal de la famille. Et personne ne fait le lien. » (informatrice clé de Grey-Bruce)

Inculpation obligatoire

Tous s'entendaient pour dire qu'il est préférable d'avoir ce système d'inculpation obligatoire qui enlève de la pression sur le dos de la victime, même si certaines femmes ont dit qu'elles ne

savaient pas que la police n'était plus aujourd'hui tenue de demander à la femme si elle veut porter des accusations.

« ... *Maintenant, la femme n'a plus cette responsabilité. Ce qui est bien, parce que je ne l'aurais jamais fait. Je n'aurais pas porté d'accusation.* » (victime de Cochrane)

Les peines et les résultats

On considère les résultats comme encore plus insatisfaisants que le processus judiciaire. Nombre des femmes ont dit croire que les peines ne sont pas assez sévères pour refléter la douleur et les souffrances causées par leurs agresseurs. Même si certaines agressions étaient très graves, la majorité des cas se sont conclus par une probation, une condamnation avec sursis ou des engagements à ne pas troubler l'ordre public. Un homme reconnu coupable d'avoir agressé sa femme s'est vu imposer une amende de 500 \$. (Rapport du comté d'Oxford)

« *Dix-huit mois de probation [pour m'avoir tiré dessus]. J'étais très en colère, extrêmement fâchée, parce que c'est comme si j'avais traversé tout cela pour rien.* » (victime d'Española)

« *On avait dit à son conjoint violent de rester loin d'elle et il s'est vu imposer une peine de prison de 30 jours pour l'avoir poussée dans un escalier.* » (rapport de Cochrane)

Les services de soutien et les services aux victimes

La plupart des femmes ont dit qu'il n'y avait pas de services consacrés explicitement au soutien ou aux victimes dans leur région au moment où elles étaient en contact avec le système de justice pénale. Les femmes qui ont effectivement reçu du soutien à ce moment-là l'ont obtenu du refuge local pour femmes battues. Pour de nombreuses femmes, les travailleuses des refuges ont été une importante source de force durant tout le processus.

« *Quels services aux victimes? On m'a offert une tasse de café et c'est tout.* » (victime du comté d'Oxford)

Une femme a fait part de son expérience avec le processus d'indemnisation criminelle.

« *Je ne crois pas beaucoup à tout ce processus. Ils ont mon adresse, ils vont me poser des questions à l'audience – c'est pourquoi je voulais seulement les documents. S'il est présent, au minimum, il va découvrir que j'ai déménagé. Et si je suis vraiment malchanceuse, il saura à peu près où.* » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

Besoin d'information ou de connaissances au sujet du processus et du système

L'un des commentaires les plus souvent formulés lorsqu'on a discuté des expériences des femmes avec le système de justice pénale est qu'elles ne connaissaient pas leurs droits. Les refuges semblaient être la principale source d'information concernant le processus de justice pénale et les droits. Une femme a utilisé le numéro 1-800 où on entend des messages juridiques préenregistrés sur différentes questions. Elle a utilisé ce service téléphonique pour s'informer des choix qui s'offraient à elle.

« *Quand j'ai finalement pris contact avec l'avocat, ça m'a été utile, parce que je savais ce que je voulais et je pense, parce que j'étais informée. Je pense que ça a été très important. ... Si je suis informée, je pourrai aller dans la direction que je souhaite.* » (victime de Cochrane)

« *Personne ne m'a parlé de cela. Je pense que si j'avais su que c'étaient mes droits, j'aurais probablement, mais...* » (victime d'Espanola)

La confiance des femmes

Les femmes n'avaient pas confiance aux tribunaux pour les protéger contre leurs conjoints violents.

« *Ils ne peuvent pas, au bout du compte, si lui [le mari] veut me faire du mal, il le peut, ils [les tribunaux] peuvent lui ordonner de rester loin de moi, mais cela ne veut pas dire qu'il va le faire – surtout si vous avez affaire à une personne qui n'est pas habituée d'obéir, il ne va pas le faire.* » (victime de Vermilion Bay)

« *Le système de justice pénale n'aide pas, il blesse – les femmes n'y ont pas confiance.* » (victime du comté d'Oxford)

4.7 Les services sociaux

La portée et la disponibilité des services

Certaines des femmes interviewées ne connaissaient pas l'existence des services offerts dans leur région. D'autres ont dit avoir vu des brochures dans le bureau de leur médecin et dans les garderies ou les centres de ressources parentales. Ce qui semble dissuader le plus les femmes d'utiliser ces services, c'est l'absence de transport. Même si les refuges offrent effectivement des services de transport, les femmes qui doivent accéder à d'autres services sont désavantagées, de l'avis des fournisseurs de services.

L'aide sociale

Beaucoup de femmes ont dû recourir à l'aide sociale lorsqu'elles ont quitté leur agresseur. Même si, de façon générale, elles ont dit qu'il avait été facile d'obtenir l'aide sociale, elles étaient toutes déconcertées d'avoir à le faire. Beaucoup de femmes ont parlé du stigmate rattaché au fait « d'être sur l'aide sociale » et de la honte qu'elles ressentaient. Une femme a raconté comment un propriétaire avait hésité à lui louer son appartement lorsqu'elle a parlé de bien-être social. Plusieurs femmes ont dit que l'allocation « de démarrage » était extrêmement utile pour retomber sur leurs pieds après avoir quitté leur conjoint. Malgré leur hésitation à demander l'aide sociale, beaucoup de femmes ont dit que les gens les ont beaucoup aidées et leur ont un tant soit peu facilité la tâche de demander de l'argent.

« *Vivre de l'aide sociale... quelle horrible étiquette. Je connais des femmes qui ne quitteront pas leur agresseur à cause de cela...* » (victime du comté d'Oxford)

« *C'est presque comme si on ne voulait pas vous le dire [transmettre l'information]. C'est comme : "Vous en recevez assez gratuitement, pourquoi vous en demandez plus?"* » (victime de Cochrane)

La Société d'aide à l'enfance

Après avoir quitté leur conjoint violent, beaucoup de femmes n'envisageaient même pas d'appeler la Société d'aide à l'enfance (SAF) parce qu'elles craignaient que leur enfant leur soit enlevé. En fait, certaines ont dit que c'est ce qui leur est arrivé. D'autres avaient vécu des expériences plus positives avec la SAF, où on a appuyé leur décision de partir. Les commentaires étaient partagés au sujet de la capacité de la SAF de protéger les enfants contre les pères violents. Les fournisseurs de services ont discuté du changement de politique proposé qui encouragera les mères à quitter des situations de violence parce qu'on assimile maintenant le fait d'être témoin de violence à une forme de violence faite aux enfants. Même si la SAF a plus de pouvoirs pour obliger une femme à quitter son conjoint, d'autres organismes ne respectent pas cette philosophie car cela ne renforce pas le pouvoir de la femme de prendre des décisions pour elle-même.

« *Et j'ai parlé à la Société d'aide à l'enfance de l'alcool et des drogues qu'ils peuvent consommer chez leur père, et rien n'a été fait.* » (victime d'Espanola)

Les services communautaires

À l'exception des refuges, on a très peu fait mention des services communautaires. Dans une collectivité, il y a une halte-accueil pour les femmes accompagnées de leurs enfants. Dans une autre collectivité, les victimes ont parlé de séances de counselling en groupe données à l'hôpital de l'endroit.

« *Les services de counselling étaient merveilleux. Pour ce qui est des autres domaines des services sociaux, je dirais qu'ils ont été absolument inutiles – il n'y a absolument rien là pour une mère seule.* » (victime de Cochrane)

Le rôle des refuges

On a parlé du refuge comme de l'endroit dans les collectivités où toutes les femmes étaient certaines d'obtenir du soutien et de la compréhension. Les refuges offraient des services de renvoi et d'aide pour accéder aux services juridiques, à l'aide sociale et au logement. Ils ont offert du counselling et donné de l'information sur la violence, de même que sur les groupes de défense et sur le soutien au cours du procès. Même si toutes les collectivités n'offrent pas un refuge, beaucoup de femmes se sont retrouvées dans celui d'une autre collectivité. Une collectivité offrait les services d'une travailleuse d'approche rattachée au refuge. Ces programmes permettent aux refuges de continuer d'offrir un système de soutien important pour les femmes qui ont quitté leur conjoint violent. Le refuge offrait du soutien aux femmes, soutien que souvent elles ne recevaient nulle part ailleurs.

« *Le rôle qu'ils ont joué, c'est qu'ils ont validé ce que j'avais déjà commencé à croire dans ma propre tête, qu'il ne s'agissait pas seulement d'un mariage boiteux, mais plutôt d'une véritable relation de violence.* » (victime d'Espanola)

L'information sur les refuges

Nombre des victimes ont dit ne pas être au courant de l'existence d'un refuge ou ont eu de la difficulté à trouver l'endroit où il se trouvait lorsqu'elles ont cherché activement de l'information. Plusieurs femmes ont indiqué que si elles avaient connu l'existence du refuge, elles auraient quitté leur conjoint plus tôt. Certaines femmes ont découvert l'existence d'un refuge par l'entremise d'un centre de ressources parentales ou de la télé communautaire, alors que d'autres ont consulté les Pages jaunes. Certains membres de petites collectivités n'étaient pas au courant non plus de l'existence d'un refuge dans leur région.

« Je ne sais même pas s'il y a en ville un refuge où on peut aller. Je n'en ai aucune idée. »
(membre de la collectivité d'Espanola)

L'expérience dans les refuges

Les victimes ont souvent dit que sans l'aide des refuges locaux, elles ne savaient pas comment elles auraient quitté leur conjoint. Les femmes percevaient les refuges comme un endroit sûr où faire part de ses émotions, où on vous écoute et on vous entend. Les membres du groupe de réflexion dans une collectivité particulière ont également dit croire que le refuge était bien vu chez eux, comme en témoignent les dons de nourriture et de vêtements qu'on y reçoit et le temps que les gens y consacrent bénévolement.

« Ils avaient aussi une conseillère sur place à qui j'ai parlé à quelques reprises. C'était bien. »
(victime de Grey-Bruce)

« Ça m'a pris des années de thérapie, de nombreux livres et je dois féliciter le refuge. » (victime de Stormont, Dundas et Glengarry)

L'accès aux refuges

Les résidentes de petites collectivités et les fournisseurs de services se sont dit inquiets d'avoir de la difficulté à amener certaines femmes dans un refuge parce qu'elles habitent une autre collectivité. Outre l'hésitation des femmes à quitter leur collectivité et à s'éloigner de l'école de leurs enfants, mentionnons le fait que peu d'entre elles ont une voiture ou d'autres moyens de transport. Selon de nombreuses femmes, plusieurs fournisseurs de services et des membres de petites collectivités, les services d'approche constituent un service nécessaire pour les femmes qui n'oseraient pas ou ne pourraient pas se rendre dans un refuge. Dans l'une des petites collectivités, on a fait remarquer que malheureusement, le refuge avait dû mettre un terme à son programme d'approche en raison de compressions budgétaires.

L'intervention en cas d'urgence et de crise

Les fournisseurs de services ont discuté du fait que les refuges offrent des numéros sans frais de même que le transport en provenance et en direction du refuge, mais que beaucoup de femmes ne connaissent pas ces services. Même si la police offre une intervention en cas de crise, on a constaté, dans une collectivité particulière, que le service de pompiers bénévoles répond plus rapidement. Comme on l'a dit auparavant, la réaction de la police n'est pas toujours efficace.

« Ils m'ont dit : “Voudriez-vous que l'on vous amène au refuge du centre-ville?” J'ai dit : “D'accord, je vais ramasser les choses des enfants.” “Non, vous ne pouvez pas amener les enfants; il n'a rien fait aux enfants.” Et j'ai dit : “Et vous pensez que je vais quitter ma maison en y laissant ces deux petits enfants?” » (victime de Grey-Bruce)

« C'est nous les victimes, pourtant c'est nous qui devons nous déraciner et aller dans un refuge d'une autre ville, loin de l'école des enfants et des ressources locales. » (victime de Grey-Bruce)

Le manque de choix

La plupart des femmes ont dit qu'elles avaient l'impression qu'il y avait vraiment peu de choix quant aux services offerts aux femmes victimes de violence dans une petite ville ou une région rurale.

« Il n'y a pas d'endroit où se cacher à Espanola. » (victime d'Espanola)

L'accès aux services : les conséquences sur le plan de la sécurité

Seul le refuge était reconnu comme un endroit sûr pour les femmes victimes de violence dans une petite collectivité. Même là, certaines femmes estimaient ne pas être complètement en sécurité parce que dans un tel endroit, la plupart des gens savent où se trouve le refuge. Si le refuge est trop loin de leur foyer, ou si elles n'ont pas de moyen de transport à leur disposition, la plupart des femmes ne s'y rendront pas.

4.8 Les services médicaux, de santé physique et mentale

4.8.1 La portée et la disponibilité des services

Dans la plupart des collectivités, on a dit avoir accès à une clinique médicale et à un hôpital. Les services de santé mentale étaient moins facilement accessibles. Dans la plupart aussi, on a dit disposer de certains services de counselling, mais les collectivités du Nord sont particulièrement désavantagées en ce sens qu'elles n'ont droit qu'aux services d'un psychiatre itinérant. Plusieurs femmes ont parlé des listes d'attente pour obtenir des services de santé mentale. Une victime, qui était déménagée du Sud de l'Ontario pour s'installer dans le Nord, a fait remarquer l'énorme différence dans la disponibilité des services médicaux entre le Sud et le Nord.

« L'un des plus gros problèmes que je vois, c'est d'avoir facilement accès aux services de psychologie. Il y a une très longue liste d'attente pour participer au programme [en place maintenant] qui offre les services d'une personne qui vient chez nous une fois par semaine... Nous avons vraiment besoin de services ici-même dans la collectivité. » (dirigeant communautaire de Stormont, Dundas et Glengarry)

4.8.2 Le personnel médical et celui des soins de santé mentale

Plusieurs femmes n'avaient pas une opinion très favorable de la réaction du personnel médical et des responsables de la santé mentale. On a parlé de leur manque de sensibilité, de leur manque de compréhension du problème et de leur peu de connaissance des ressources. Une victime a dit comment son médecin lui avait prescrit des médicaments « pour les nerfs » qui ont créé chez elle une accoutumance. Une ou deux femmes ont dit avoir eu des expériences positives avec le personnel offrant des soins de santé.

« Le médecin d'une femme a dit au conjoint de celle-ci qu'il "n'avait rien à craindre". Le problème, ce n'était pas lui, mais sa femme. » (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

« Les participantes ont parlé d'un médecin empathique et aidant avec qui elles se sentaient à l'aise de parler et de demander de l'aide. » (Rapport de Vermilion Bay)

4.8.3 Les centres médicaux et de santé

Les femmes ont dit à ce sujet que même si les services pouvaient être offerts dans les petites villes, elles sont parfois hésitantes à les utiliser en raison des bris potentiels de confidentialité dont il a été question précédemment dans le présent rapport. Une femme a dit que la conseillère à qui elle avait été renvoyée faisait partie d'une organisation pour laquelle elle travaillait et que celle à qui son mari avait été renvoyé détenait l'hypothèque sur leur maison. L'anonymat pose souvent problème dans les régions rurales : les personnes qui travaillent dans les services médicaux ou sociaux sont souvent bien connues de la femme victime de violence et de sa famille.

4.8.4 Les services de santé mentale

Nombre de femmes ont eu recours à des services de santé mentale, mais le niveau de satisfaction dont elles ont fait part à l'égard de ces services variait. Un des problèmes soulevés par plusieurs des fournisseurs de services était celui du mandat. Ces dernières années, le mandat des organismes communautaires de santé mentale a changé et les clients qui n'ont pas de troubles de santé mentale n'ont pas droit aux services. D'autres fournisseurs de services ont fait part de leurs frustrations à l'égard du manque de services dans la collectivité, ce qui fait allonger les listes d'attente.

« Beaucoup de clients ont encore besoin parfois de counselling individuel... d'une certaine façon, ce n'est pas notre mandat, on nous demande de nous retirer. » (fournisseur de services de Cochrane)

« Vous savez, d'après les lignes directrices, ce que nous offrons en counselling maintenant... nous ne devons offrir que six séances pour ensuite faire place à d'autres clients. Donc, si vous respectez les lignes directrices, comment pouvez-vous arriver à bien connaître l'histoire de violence qu'a vécue une femme? » (fournisseur de services de Grey-Bruce)

Certaines victimes ont exprimé leur insatisfaction à l'égard des services de santé mentale.

« *Nous avons fini par faire appel à une conseillère à la clinique de santé mentale ici en ville... et avec le recul, je n'en ai absolument rien tiré.* » (victime d'Española)

« *J'ai cessé moi-même de prendre les antidépresseurs parce que je me suis dit, non, je n'en ai pas besoin. J'ai besoin de penser à ce que je fais – pas de continuer à prendre des médicaments qui m'empêchent d'être moi.* » (victime de Cochrane)

D'autres ont eu des expériences positives :

« *... La conseillère était de loin la meilleure. Le counselling était très bon... De tout ce que j'ai eu à vivre, je peux dire honnêtement que les services de counselling ont été positifs sur toute la ligne et rien d'autre ne m'a été aussi utile.* » (victime de Cochrane)

« *Nous sommes allés en counselling et c'est le meilleur service que nous avons eu. Le service était offert à l'hôpital d'une petite ville.* » (victime d'Española)

4.8.5 L'intervention d'urgence et de crise

L'intervention d'urgence relève le plus souvent de l'hôpital, même si à Vermilion Bay, le médecin local à la clinique répondait aux appels de crise. Dans cette collectivité, la plupart des femmes, de nombreux fournisseurs de services, des résidents de la collectivité et des dirigeants ont parlé du médecin de l'endroit en termes positifs. Plusieurs fournisseurs de services ont soulevé le fait qu'une déclaration inexacte portant sur une situation de violence constituait un problème. Cela peut se produire lorsqu'une femme se plaint de souffrir de dépression et d'anxiété mais qu'elle ne divulgue pas la situation de violence qu'elle vit. Cela peut aussi se produire lorsque l'hôpital ne consigne pas adéquatement la cause des blessures.

« *... On les garde à l'hôpital jusqu'au lendemain et on n'ose même pas dire de quoi il s'agit vraiment. On attribue n'importe quelle cause aux blessures et on installe la victime seule dans une chambre.* » (fournisseur de services de Grey-Bruce)

4.9 Facteurs aidants et habilitants pour les femmes victimes de violence

D'après les renseignements recueillis auprès des diverses participantes à l'Étude sur la violence faite aux femmes dans les régions rurales de l'Ontario (ORWAS), voici une liste de plusieurs des besoins qu'ont les femmes victimes de violence dans les régions rurales.

- Plan de sécurité.
- Ateliers, counselling, groupes de soutien, soutien spirituel pour aider les femmes à avoir confiance en elles.
- Accès facile aux services les plus nécessaires (emplacement et transport).

- Connaissance de l'endroit où se trouve le refuge.
- Amis et famille aidants, qui n'abandonnent pas la victime et qui sont capables de verbaliser la violence.
- Médecin compréhensif, qui connaît d'autres ressources locales.
- Nécessité de prendre contact avec le refuge pour obtenir des conseils et du soutien.
- Emploi qui donne confiance en soi et qui offre un soutien financier.
- Service téléphonique gratuit, dont le numéro est bien annoncé.
- Plan financier et accès immédiat aux ressources financières.
- Services de police qui réagissent rapidement, croient la femme et ne la jugent pas.
- Réseau de travailleuses capables d'aller chercher les femmes dans les régions les plus éloignées.
- Services qui réagissent rapidement sans poser beaucoup de questions au téléphone.
- Fournisseurs de services qui connaissent les problèmes de violence et ne blâment pas la femme.
- Nécessité de retirer l'agresseur du foyer, et non pas la femme et les enfants.
- Établissement des possibilités de transport avant que la crise n'éclate.
- Spécialistes (médecin, avocat, policier, etc.) qui croient la femme, lui confirment qu'il y a violence et l'encouragent à quitter son conjoint.
- Collectivité plus aidante qui est mieux renseignée sur toutes les formes de violence, surtout celles qui ne sont pas de nature physique.
- Services aux femmes victimes de violence qui soient plus visibles et mieux publicisés.

5.0 RECOMMANDATIONS

Les participantes aux entretiens et aux groupes de discussion ont formulé des recommandations et des suggestions pénétrantes au sujet des changements nécessaires au traitement des cas de violence conjugale dans les régions rurales.

5.1 Améliorer les réactions et les attitudes de la collectivité face à la violence conjugale

- Les collectivités sont toutes d'accord qu'il faut mieux **éduquer le public** au sujet de la violence conjugale. Plusieurs ont souligné que cette éducation devrait couvrir d'autres formes de violence en plus de la violence physique. Dans une collectivité, on a recommandé d'embaucher quelqu'un expressément pour faire de la sensibilisation et de la prévention dans la collectivité. (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

« C'est un problème tellement public, nous devons éduquer notre collectivité sur tout ce qui constitue de la violence, non seulement l'œil au beurre noir mais les années d'usure... » (victime du comté d'Oxford)

« Je pense donc qu'une bonne solution consisterait peut-être à informer vraiment bien l'ensemble de la société. » (groupe de discussion d'Espanola)

- On a laissé entendre que la collectivité doit faire une **déclaration publique** témoignant de sa détermination à ne pas tolérer la violence conjugale. Dans une collectivité, on a recommandé de publier dans les journaux locaux des statistiques sur la violence conjugale. (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

« En tant que collectivité, nous devons faire un effort et prendre position, et dire : oui, il y en a [de la violence] et non, nous n'en voulons pas et nous ne la tolérerons pas. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

« Si vous posez une affiche, vous transmettez le message que cette collectivité réfléchit au problème, qu'elle en est au courant et peut en parler. On augmente ainsi la capacité des femmes d'en parler, de briser le cercle privé du silence. » (informatrice clé de Grey-Bruce)

- Plusieurs collectivités se sont attaquées au problème de **l'étroitesse d'esprit** qui y règne. Nous avons noté le sentiment général à l'effet que des collectivités limitent les possibilités des femmes en stigmatisant les victimes de violence. Les résidents doivent faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit.

« C'est comme si, d'une part, elle se fait critiquer parce qu'elle reste, vous savez... 'Pourquoi ne pars-tu pas?' et, d'autre part, dès qu'elle part et doit demander de l'aide de quelque façon, ou qu'elle raconte son histoire une fois de trop... elle se fait blâmer. » (victime du comté d'Oxford)

« ... on nous enseigne dès un très jeune âge à croire que les familles sont des milieux sûrs et heureux. C'est pourquoi lorsqu'une femme vous raconte que sa famille est incroyablement dangereuse et malheureuse, la structure de votre système de croyances vous pousse à ne pas la croire... Parfois, vous ne la croyez pas pour vous protéger vous-même. » (informatrice clé de Grey-Bruce)

- L'Église doit parler plus honnêtement de la violence conjugale. On a mentionné qu'il faut rééduquer le clergé au sujet de la violence conjugale et que les églises devraient présenter des ateliers ou des séminaires structurés de manière à ce que les congrégations puissent apprendre à faire face aux situations de violence.

« Quand vous parlez à l'église de la violence conjugale, vous dites à toutes les femmes de cette congrégation : je suis une personne à qui vous pouvez parler en toute confiance de ces problèmes parce que je vous comprends et je vous crois. » (informatrice clé de Grey-Bruce)

- Dans plusieurs collectivités, on a dit que les membres de la collectivité doivent avoir ou acquérir un sentiment de **responsabilité individuelle** face aux femmes victimes de violence.

« Le grand public devrait être sensible au problème de la violence parce que les chances sont grandes qu'un jour, quelqu'un se tourne vers **vous** lorsqu'il fera les premiers pas pour quitter son agresseur. » (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

« ... C'est pourquoi il est si important de surmonter ce sentiment [d'hésitation] à dire quelque chose. Si vous voyez des signes de violence... vous êtes mieux d'aller le dire à cette personne parce que, vous voyez, il m'a fallu bien plus de quinze ans pour reconnaître que je vivais vraiment dans une relation de violence. » (victime d'Espanola)

- Dans quelques collectivités, on a recommandé de **mobiliser davantage les hommes dans les activités de lutte contre la violence** pour montrer aux autres hommes que « ce n'est pas uniquement un problème de femmes » (groupe de discussion d'une collectivité du comté d'Oxford).
- Dans toutes les collectivités, on a recommandé **de débiter l'éducation sur la violence conjugale dans les écoles**. Plusieurs membres de la collectivité croient qu'on doit sensibiliser les enfants à la violence conjugale à un très jeune âge. D'autres croient que le sujet devrait faire partie du programme scolaire.

« Je ne sais pas si le bon mot est 'obligatoire', mais ils devraient commencer dans les écoles avant que les jeunes s'engagent eux-mêmes dans une relation. Ainsi, les hommes et les femmes pourront reconnaître et surveiller les signes. » (victime de Grey-Bruce)

« Les jeunes et les moins jeunes devraient avoir un degré de tolérance zéro dans cette collectivité. » (rapport d'une collectivité du comté d'Oxford)

- Il faut faire plus d'efforts pour **coordonner les services sociaux**.

« ... là où il manque des services dans la région et où la coordination des services est absente. Il y a moins de compréhension entre les services et entre les employés des services. Il n'y a pas de cohérence entre les ressources offertes. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

- **L'information au sujet des services** doit être plus facile d'accès.

« Il aurait été utile que l'information soit disponible dans les épiceries et les clubs vidéos. Ouais. » (victime de Grey-Bruce)

« [un encart dans le journal] ... vous savez, quelques fois par an ou quelque chose pour donner des numéros spéciaux. » (victime de Cochrane)

5.2 Améliorer le système de justice pénale

5.2.1 Pratiques policières

- La recommandation qui revient le plus souvent est que l'on **devrait mieux former les policiers** dans le domaine de la violence conjugale. Cela comprendrait des cours de recyclage et une formation obligatoire pour tous les corps policiers, y compris les policiers des petites municipalités.

« Je crois qu'ils devraient recevoir une bonne formation à ce sujet et je crois aussi qu'on devrait les réprimander s'ils ont des propos surnois ou sarcastiques. » (victime de Grey-Bruce)

- La police devrait avoir pour politique systématique de **retirer l'agresseur** du foyer au lieu de retirer les femmes et les enfants.
- La police doit adopter une politique de **tolérance zéro face à la violence conjugale** et la mettre systématiquement en application afin de gagner la confiance de la collectivité.
- Si possible, les **policiers devraient intervenir plus rapidement** lorsqu'un cas de violence familiale leur est signalé.
- Il faut plus de **femmes policières** pour répondre aux appels de violence familiale.
- La police devrait mettre au point un **protocole avec d'autres organismes** comme les refuges, les services d'aide aux victimes et les hôpitaux pour offrir une réponse plus concertée aux femmes victimes de violence.
- On doit encourager les policiers à fournir aux femmes victimes de **l'information sur d'autres services** disponibles dans la région.

5.2.2 Sanctions cohérentes

- Dans une très forte majorité de collectivités, on a demandé que les tribunaux **prennent la violence conjugale plus au sérieux**. Entre autres suggestions, mentionnons la nécessité de peines cohérentes et le counselling obligatoire pour l'agresseur pendant qu'il est en détention.

« Appliquer un degré de tolérance zéro, comme pour la conduite en état d'ébriété. Si ces agresseurs faisaient à un étranger ce qu'ils nous font, les tribunaux les traiteraient différemment. Pourquoi le fait de vivre ensemble rendrait-il l'agression acceptable? » (victime d'Española)

5.2.3 Pratiques judiciaires

- On recommande qu'un **membre du personnel de la cour joue un rôle clé** pour communiquer avec la femme avant l'audience et la tenir au courant tout au long du processus.
- Le processus judiciaire est souvent long et déroutant. Dans la mesure du possible, il faudrait accélérer le processus.
- Les participants ont aussi recommandé que les **tribunaux reconnaissent officiellement la violence affective et psychologique** comme un comportement criminel et ne limitent pas la définition de la violence à ses manifestations physiques. On pourrait appeler des témoins experts pour expliquer l'impact de ces formes de violence sur la vie des femmes.

« Et il [l'avocat] m'a dit : "en cour, vous allez devoir vous exprimer en noir et blanc seulement". Eh bien, la violence n'est pas noire et blanche... il disait simplement de la présenter comme telle, pour que ce soit clair... mais ce n'est pas clair. » (victime de Vermilion Bay)

- On a mentionné que les agresseurs récidivistes savent souvent qu'ils peuvent violer une ordonnance de probation. Il est donc important **d'exécuter les ordonnances de probation** et de punir les manquements à ces ordonnances, y compris l'absence aux séances de counselling pour hommes violents.
- Il faut valoriser le **travail des femmes à la maison** et en tenir compte dans les décisions relatives à la garde des enfants et à la répartition des biens.
- De nombreuses victimes ont recommandé de ne pas exiger que la femme fournisse l'adresse de son agresseur quand elle demande une **ordonnance de non-communication**.

« Ils ont un mandat d'arrêt [contre l'agresseur] mais vous ne pouvez pas obtenir une ordonnance de non-communication contre lui si vous ne savez pas où il vit. Ça, c'est ridicule. » (rapport de Stormont, Dundas et Glengarry)

- Une façon d'améliorer le système de justice pénale, selon plusieurs victimes, est de **modifier la façon dont les juges dans les régions rurales interprètent la violence conjugale.** (rapport de la collectivité de Cochrane)

5.2.4 Décisions relatives à la garde des enfants et au droit de visite

On a recommandé que les tribunaux de la famille **tiennent compte du comportement de l'agresseur** pour statuer sur la garde des enfants et les droits de visite. Il est important de consigner tous les incidents de violence.

5.2.5 Soutien pour les hommes

Les collectivités ont été unanimes à recommander **le counselling pour les hommes violents** ou une certaine forme de soutien pour ces derniers. Les fournisseurs de services, des membres de la collectivité, des dirigeants et des victimes ont souligné l'importance de programmes de traitement continu et obligatoires.

« Faites-en une obligation... que les agresseurs obtiennent l'aide dont ils ont besoin afin de ne pas continuer à agresser d'autres femmes. » (victime de Vermilion Bay)

5.2.6 Soutien pour les femmes

Les participantes aux groupes de discussion ont fait les recommandations suivantes :

- les femmes doivent connaître leurs droits légaux;
- les femmes peuvent bénéficier de l'aide d'une auxiliaire de la cour;
- les femmes devraient avoir accès à l'aide juridique pour retenir les services d'un avocat afin de régler les questions relatives à la garde des enfants et à la pension alimentaire quand elles quittent un conjoint violent.

5.3 Améliorer les services sociaux

- **L'information** sur les refuges doit être très publique et accessible. Les services fournis par les refuges et la façon de communiquer avec eux devraient être expliqués clairement.
- Les **groupes de soutien** destinés aux femmes qui quittent des relations violentes revêtent une importance vitale.
- Les programmes de **counselling externe** sont des services essentiels pour les femmes victimes de violence dans les régions rurales. Les collectivités qui n'en ont pas veulent en avoir et celles qui en ont disent qu'elles ont besoin d'un plus grand nombre d'intervenants.

« Je sais que le programme d'approche fonctionne parce qu'il y en avait un avant qu'on coupe le financement... Le nombre d'aiguillages était phénoménal parce que quelqu'un dans la collectivité entraînait en contact avec les femmes qui n'avaient pas accès aux ressources et qui étaient très isolées. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

- Il faut une **meilleure concertation** entre les fournisseurs de services.

« Et parfois, je regarde la structure aujourd'hui et je crois qu'il y a trop de cloisonnement entre tous les intervenants. Il y a même parfois des conflits internes... Mais nous sommes tous des structures sociales et si nous pouvions unir davantage nos efforts, nous pourrions changer quelque chose. (informatrice clé de Grey-Bruce)

« Nous avons besoin de quelqu'un dans la collectivité pour jouer le rôle de lobbyiste, de facilitateur. Personne n'a [actuellement] le mandat d'amorcer quelque chose. » (groupe de discussion de Stormont, Dundas et Glengarry)

- Le transport vers les refuges est un problème pour les femmes des milieux ruraux. Le soutien financier des **conducteurs bénévoles** est la clé.
- Les **programmes adaptés du point de vue culturel** pour les femmes autochtones sont importants.
- **Un refuge est nécessaire dans la collectivité.** On a suggéré de créer des maisons d'hébergement sûres, comme solution de rechange ou complément à un nombre accru de refuges.
- On a recommandé de rendre les **services aux victimes** largement disponibles afin qu'on assigne aux femmes, au moment de l'agression, un intervenant connaissant bien la problématique de la violence.
- Il faudrait **mieux éduquer le public.**

« Après chaque séance d'éducation publique, au moins deux femmes venaient nous parler de leurs filles, de leurs mères, d'elles-mêmes, de leurs sœurs et quand vous leur dites que le refuge peut leur fournir des services de counselling externe, elles sont soulagées et reconnaissantes parce qu'un lien a été établi. » (fournisseur de services de Vermilion Bay)

- Des **services de garde d'enfants d'urgence** et un soutien au rôle parental qui ne menacent pas de retirer la garde des enfants aux femmes demandant de l'aide seraient très utiles.
- Dans une collectivité, on a recommandé que des **services de santé mentale** soient plus faciles d'accès.

« Nous avons besoin de plus de gens ici pour aider parce que quand j'ai finalement appelé pour faire mon admission, eh bien il leur a fallu six à huit mois pour me rappeler. C'était vraiment décourageant. » (victime de Cochrane)

5.4 Améliorer les services médicaux, de santé et de santé mentale

- Dans toutes les collectivités, on s'entend pour dire que les professionnels de la santé ont besoin **d'une meilleure formation** sur la violence. Avec une telle formation, les médecins et

les conseillers aideraient les femmes à comprendre qu'elles ne sont pas responsables de leur victimisation.

- On a aussi recommandé d'améliorer les services destinés aux femmes victimes de violence en diminuant les délais d'intervention, en offrant davantage de séances de counselling, en réduisant les périodes d'attente et en offrant des services de santé mentale à temps plein plutôt qu'à temps partiel dans la collectivité. On a reconnu que cela nécessiterait toutefois un **financement accru** pour les programmes de santé et de santé mentale. Selon plusieurs infirmières qui ont participé aux groupes de discussion, on a besoin d'un plus grand soutien professionnel quand les femmes victimes de violence se présentent à l'hôpital.
- On a recommandé que les **médecins** soient plus conscients du rôle clé qu'ils jouent dans le traitement des femmes victimes de violence. Ils doivent apprendre à prendre le temps d'examiner les signes de violence, de mettre le doigt sur la violence et d'aiguiller leurs patientes vers d'autres organismes d'aide. De nombreuses femmes ont dit avoir essayé de parler à leur médecin, mais que ce dernier leur a simplement prescrit des médicaments « pour les nerfs ».

« Je sais que nous sommes à une époque où les médicaments semblent être la réponse à tout, où on tente de faire disparaître le problème par des médicaments, mais bien des fois, je crois que si on prenait simplement un peu de temps pour parler de la situation, nous n'aurions pas besoin d'autant de médicaments... Je pense donc qu'il faut revenir au temps où le médecin était formé à écouter et à traiter ce qu'il ou elle entend. » (victime de Cochrane)

5.5 Suggestions pour les femmes qui vivent actuellement avec la violence

On a aussi demandé aux participantes de faire des suggestions pour les femmes qui vivent actuellement avec la violence dans des régions rurales. Voici ce qu'elles ont suggéré.

- Reconnaître que le comportement est violent puis quitter la relation.

« Mon premier réflexe serait de lui dire de partir tout de suite, vous savez. Cependant, j'hésiterais, et parce que cette personne doit le constater d'elle-même. Je la laisserais parler et je ferais ce que mon conseiller a fait, essayer de la guider pour qu'elle en prenne conscience et dise le mot 'violence', c'est du contrôle, c'est de la violence. » (victime de Vermilion Bay)

- Appeler le refuge.
- Faire un plan de sécurité.
- Obtenir de l'information sur la garde des enfants avant de partir.
- Rassembler tous les documents d'identification personnelle pour vous-même et les enfants avant de partir.
- Laisser d'autres membres de la collectivité vous aider.

« Dites-lui que c'est tout à fait correct de laisser d'autres personnes l'aider, laisse des gens au refuge t'aider, laisse d'autres gens t'aider et défendre tes droits pour toi, dans le système

juridique, dans les rapports avec la police, toutes les choses auxquelles les gens ordinaires ne pensent pas... accepter l'aide sociale a été très humiliant pour moi mais quand je pense à moi et à mes enfants et où j'en suis maintenant et qu'il ne m'en a pas coûté beaucoup d'avoir à accepter l'aide sociale pour un certain temps... c'est vraiment peu à payer... parce que vous avez besoin de l'aide de votre collectivité. » (victime du comté d'Oxford)

- Essayer d'amener une personne pour vous appuyer quand vous allez présenter une demande de services sociaux.
- Ne comptez pas sur une ordonnance de non-communication.
- Concentrez-vous sur le positif, trouvez votre force intérieure. Vous avez beaucoup à gagner.

« Oui. J'ai gagné ma liberté, le respect de moi-même, la capacité de savoir que je suis une personne, ce que mon mari m'avait pris. Il contrôlait toujours tout ce que je disais et faisais. Maintenant, je peux le faire pour moi-même. » (victime d'Espanola)

- Ne restez pas pour le bien des enfants. Quittez la relation pour leur bien.
- Quand vous avez décidé de partir, n'arrêtez pas et ne regardez pas en arrière. La situation ne s'améliorera pas.

« Tout ce que j'ai appris en vivant avec la violence pendant toute ma vie, c'est que la situation ne change pas. Elle ne fait qu'empirer encore et encore. Vous devez prendre une décision de partir et d'aller chercher de l'aide. Vous êtes la seule personne qui doit changer parce que vous ne pouvez pas le changer, peu importe ce que vous faites. La décision lui revient. L'aide est là. Vous savez que c'est humiliant, que c'est gênant et vous pensez, dans une petite collectivité, qu'est-ce que les gens vont penser. Qu'est-ce que les gens vont penser de moi si, vous savez, je vis dans cet endroit ou n'importe où ailleurs? Eh bien tant pis, les gens diront ce qu'ils voudront. Pensez à vous-même et à ce que vous voulez. » (victime de Vermilion Bay)

- Obtenez du counselling pour vous et vos enfants.
- Demandez une carte de crédit en votre nom afin d'établir un dossier de crédit.

6.0 RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET ORIENTATIONS FUTURES

Au dernier atelier du mois de décembre 1998, les chercheuses se sont rencontrées pour discuter ensemble des principaux enjeux recensés par la recherche, des constatations propres au milieu rural, des contributions de la recherche au domaine de la violence familiale et pour réfléchir au processus de la recherche et discuter de domaines de recherche pertinents. Voici un résumé de ces discussions.

6.1 Principaux enjeux

Les principaux enjeux ressortis de la recherche sont les suivants :

- La peur est permanente – pendant la relation et après que la victime en soit sortie.
- Il faut coordonner la réponse à la violence conjugale à tous les niveaux.
- Les femmes doivent avoir plus facilement accès à l'information clé.
- L'expérience des femmes face au système de justice pénale est frustrante à tous les niveaux.
- Les refuges et les intervenants ont été la bouée de sauvetage de nombreuses femmes. Dans les régions rurales, les intervenantes des services d'approche jouent un rôle essentiel parce qu'elles rejoignent les femmes.
- Ironiquement, les enfants étaient souvent la raison pour laquelle les femmes quittaient leur relation de violence ou y restaient.
- Il faut faire de l'éducation publique permanente au niveau local afin d'accroître la mobilisation et la prise en charge de la collectivité face à la violence conjugale.
- Pour mettre fin à la violence, il faut fournir plus de soutien aux hommes.
- Les femmes vivent avec la peur et la menace constantes que leur conjoint utilise des armes à feu contre elles-mêmes ou leurs enfants.

Bon nombre des problèmes ne sont pas particuliers aux femmes victimes de violence dans les régions rurales, mais les conditions du milieu rural peuvent exacerber ces problèmes.

6.2 Constatations : propres au milieu rural

Six grandes constatations distinguent la violence conjugale dans les régions rurales de la violence conjugale en général.

- *Géographie* – isolement physique que les femmes vivent en raison de l'endroit où elles habitent.
- *Éthique et caractère ruraux* – les femmes hésitent à demander de l'aide, en partie à cause des valeurs traditionnelles concernant les rôles masculins et féminins.

- *Complaisance de la collectivité* – beaucoup de membres de la collectivité étaient au courant de la violence mais peu d’entre eux ont fait quelque chose à ce sujet. La violence faisait souvent l’objet de commérages.
- *Accès limité à des services et à l’information* – la distance et l’absence de moyens de transport limitent l’accès des femmes aux services et à l’information.
- *Manque d’anonymat* – tout le monde se connaît.
- *Problèmes de sécurité* – le long délai de réponse, la distance et l’emplacement peuvent tous influencer sur la sécurité de la femme.

La complexité des régions rurales montre qu’il faut adapter les réponses à la violence urbaine dans une perspective rurale.

6.3 Contributions de la recherche

Les recherches axées sur le renforcement de l’autonomie, comme *l’ORWAS*, permettent d’utiliser une méthodologie de recherche plus englobante qui facilite l’action localisée, renforce les capacités de recherche locales et améliore les chances de changement. On estime que l’exécution de recherches analogues à *l’ORWAS* offre les avantages particuliers suivants :

- elle constitue une démarche englobante et respectueuse;
- les femmes victimes étaient les expertes et les voix tout au long de la recherche;
- des chercheurs locaux ont pris part à la conception du projet et ont participé à l’analyse des données;
- les compétences acquises en recherche dans le cadre du projet *ORWAS* sont restées dans les collectivités après la fin du projet;
- les collectivités ont participé aux groupes de discussion;
- les rapports spécifiques aux collectivités ont permis de fournir une rétroaction opportune;
- le processus de recherche a facilité la possibilité d’intervention localisée;
- le projet a eu pour résultat des réponses communautaires permanentes;
- le processus et les conclusions de la recherche ont facilité la création de liens entre les paliers locaux, provinciaux et fédéraux de gouvernement et ont contribué à des initiatives et politiques fédérales permanentes, comme le *Dialogue rural*.

6.4 Domaines de recherches ultérieures

L’ORWAS a révélé que des recherches étaient nécessaires dans d’autres domaines de la violence conjugale :

- l'accès à la justice dans les régions rurales;
- l'éducation publique – après 20 ans de vulgarisation et d'information juridiques sur la question de la violence conjugale, on souligne encore que l'éducation est inadéquate et nécessaire. La question demeure : quels sont les meilleurs moyens de diffuser l'information?
- considérations culturelles – les femmes autochtones, immigrantes et appartenant à une minorité ont des besoins particuliers;
- questions relatives à la garde des enfants et aux droits de visite;
- questions relatives à la responsabilisation; par exemple, qu'entendons-nous par responsabilisation? Quel sort convient-il de réserver aux personnes trouvées coupables de violence conjugale?
- l'ampleur des menaces d'utilisation d'armes à feu dans la violence conjugale;
- l'accès à l'aide juridique;
- l'utilisation du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- l'inefficacité des obligations de garder la paix et des ordonnances de non-communication;
- le processus de recherche et plus particulièrement, quelle incidence l'étude a-t-elle eue sur les participantes : chercheuses, victimes et collectivités?

6.5 Plan de diffusion et de communication

La diffusion de l'information et les communications avec les participantes ont été des points clés tout au long de l'étude. Toutes les participantes à la recherche ont vérifié les transcriptions. Elles avaient la possibilité de conserver l'enregistrement de l'entretien et elles ont reçu la version finale des rapports spécifiques sur les collectivités. Les résultats de la recherche ont été présentés dans de nombreuses tribunes publiques.

- En plus de la conférence du CAPRO, la plupart des chercheuses au niveau local ont présenté des communications à des organismes locaux (p. ex., le club Rotary, Kiwanis, assemblées annuelles de refuges, réunions d'instituts féminins locaux).
- On a parlé de plusieurs chercheuses dans des articles de journaux locaux portant sur l'étude.
- Au niveau fédéral, on a présenté plusieurs communications sur la recherche. Au mois d'octobre 1998, les chercheurs principaux, la coordonnatrice du CAPRO, deux chercheuses au niveau local et une des victimes interviewées ont présenté une communication à des décideurs et universitaires au colloque du gouvernement fédéral sur la cohésion sociale intitulé « *La recherche sur les politiques : créer des liens* ». On a aussi présenté des communications au Groupe de travail interministériel fédéral sur les questions rurales et à plusieurs colloques universitaires.

On a transmis aux agents des politiques et de la recherche compétents les conclusions se rapportant à des dossiers du ministère de la Justice du Canada. Plus particulièrement, on a

transmis au Centre canadien des armes à feu du ministère de la Justice les constatations portant sur la menace de l'utilisation d'armes à feu. Elles ont été intégrées dans un projet de recherche mené en collaboration avec des refuges urbains et ruraux de l'Alberta qui examinera l'utilisation des armes à feu dans la violence familiale, notamment les menaces. Comme nous l'avons signalé, le ministère de la Justice du Canada a aussi fait appel à un centre de recherche communautaire axé sur l'action en Colombie-Britannique pour mettre en œuvre la méthodologie de recherche de l'*ORWAS* dans deux collectivités rurales de cette province. Santé Canada et Justice Canada mènent actuellement un projet conjoint qui examine l'incidence de l'*ORWAS* à titre de projet de recherche communautaire. Ce projet a été entrepris et est dirigé par l'une des chercheuses au niveau local.

La méthodologie de recherche employée dans le présente étude constitue une contribution au développement des méthodes différentes employées dans la recherche axée sur le renforcement de l'autonomie. Elle avait pour objectif principal de prendre comme point de départ le vécu de femmes et de fournir un endroit et une voix à un groupe de femmes dont le rôle dans le système de justice pénale et d'autres systèmes sociaux est mal compris en raison de l'endroit où elle vivent. Ces mêmes femmes sont souvent celles qui sont les plus victimisées et, en même temps, les plus invisibles dans un mouvement qui ne vise rien d'autre que lutter contre la violence faite aux femmes.

Le processus de l'*ORWAS* a permis de combler quelques-unes des lacunes relevées dans les écrits spécialisés.

- Le fait que les chercheuses travaillaient au sein des collectivités a contribué à respecter et comprendre la culture d'une collectivité donnée.
- En s'adressant directement aux femmes, on a fait l'effort de réintégrer le vécu des femmes dans le mouvement.
- Le récit du vécu des femmes a expliqué comment elles s'y prennent pour quitter des relations de violence et obtenir de l'aide dans les régions rurales et les difficultés auxquelles elles font face à cette occasion.
- Le rôle que la distance joue pour avoir accès à un milieu sûr et dans les délais de réponse de la police et des autorités.
- Le manque d'anonymat dans les régions rurales et l'incidence que les valeurs traditionnelles et le culte de l'autosuffisance ont sur l'accès des femmes à la sécurité.

La nature de la méthodologie de recherche a permis de repérer et rassembler des réponses et de les replacer en contexte dans une perspective rurale.

De plus, l'*ORWAS* est le premier projet de recherche que la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada ait entrepris avec une méthodologie communautaire qualitative englobante qui utilise une analyse comparative entre les sexes. Des liens stratégiques sont apparus à trois niveaux.

- D'abord, au niveau communautaire, le projet a pu faciliter l'existence d'un projet communautaire qui a validé le problème de la violence faite aux femmes dans les six endroits. On a ainsi renforcé l'importance des stratégies mises au point localement, appuyant les refuges locaux, faisant participer les femmes à la recherche de solutions, de même que la nécessité d'une orientation communautaire éclairée face à la violence conjugale.
- Ensuite, au niveau provincial, les liens stratégiques se répercutent le plus directement sur les services, par exemple la police, les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les programmes destinés aux femmes, etc.
- Enfin, du point de vue de l'élaboration de politiques au ministère de la Justice du Canada, les conclusions de la recherche ont permis d'amorcer un dialogue sur la violence conjugale dans les régions rurales sur quatre plans :
 - ◆ premièrement, les constatations de la recherche fournissent des renseignements immédiats sur la façon dont les politiques relatives à la justice pénale se répercutent sur les femmes dans les régions rurales, p. ex. l'accès à la justice, les armes à feu, l'aide juridique et les questions relatives à la garde des enfants et aux droits de visite;
 - ◆ deuxièmement, la recherche tenait compte de la façon dont les enjeux en matière de justice pénale sont mêlés étroitement à des enjeux sociaux, politiques et économiques plus vastes et sont donc difficiles à isoler. Par conséquent, les constatations peuvent être prises en compte de façon plus concrète dans l'élaboration de la politique officielle;
 - ◆ troisièmement, les constatations de la recherche ont eu une incidence sur d'autres ministères : l'établissement de partenariats et la communication des résultats entre ministères fédéraux (p. ex. Santé Canada; Agriculture Canada) facilitent la prise de décisions et l'élaboration de politiques éclairées;
 - ◆ quatrièmement, l'utilisation d'une approche originale a contribué à une compréhension plus étendue de la violence conjugale dans les régions rurales de façon plus générale, tout en anticipant les implications futures en matière de politiques et les prochaines questions de recherche. Dans l'ensemble, la communication de l'expérience, de la méthodologie et des constatations de la recherche contribue à faire avancer nos connaissances comme chercheuses et praticiennes des services sociaux.

En conclusion, le choix des méthodes de recherche influe directement sur la nature des constatations qui en découlent. Une méthode plus structurée peut produire une approche moins souple ou malléable en cours de route. Toutefois, l'exécution d'un plan de recherche fondé sur une analyse comparative entre les sexes, comme *l'ORWAS*, encourage des façons différentes de recueillir l'information. Un tel plan de recherche « prend pour point de départ le vécu des femmes comme elles le voient elles-mêmes » et il « rejoint les femmes là où elles en sont ». Ce n'est pas une stratégie facile. Elle nécessite beaucoup de temps, de souplesse, d'énergie, de détermination, de concertation et de ressources (équipement et transcrip-teurs de qualité). Les fruits consistent cependant en une démarche englobante et respectueuse qui offre le potentiel, idéalement, de déboucher sur certains éléments d'intervention et de changement communautaires.

Bibliographie

Biesenthal, L. et Podovinnikoff, D. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Vermilion Bay. (TR1998-12e6)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Biesenthal, L. et Sproule, L. D.avec l'aide de Plocica, S. (1998). *Violence Against Women in Rural Communities in Canada - Research Project Background. (TR1998-18e)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Brookbank, C. (1996). *Spouse Abuse in Rural Communities: A Review of the Literature. (TR1996-5e)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Edleson, J. L. et Frank, M. (1991). Rural Interventions in Woman Battering: One State's Strategies. *Families in Society, 72*: 543-551.

Golton, S. E. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Oxford County. (TR1998-12e4)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Jiwani, Y. avec l'aide de Moore, S. et Kachuk, P. (1998). *Rural Women and Violence: A Study of Two Communities in British Columbia (ORWAS). (TR1998-16e)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Jiwani, Y. avec l'aide de Moore, S. et Kachuk, P. (1998). *Executive Summary: Rural Women and Violence: A Study of Two Communities in British Columbia (ORWAS). (WD1998-11e)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Joyappa, V. et Martin, D. J. (1996). Exploring alternative research epistemologies for adult education: Participatory Research, Feminist Research, and Feminist Participatory Research. *Adult Education Quarterly, 47* (1): 1-14.

Kolomeitz-Warman, S. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Cochrane and Area. (TR1998-12e1)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Lawrence, B. (1996). *The Exclusion of Survivors' Voices in Feminist Discourse on Violence Against Women*. Toronto (Ontario) : OISE (Ontario Institute for Studies in Education).

Levett, A. et Johnson, H. (1998). *A Statistical Comparison of Women's Experiences of Violence in Urban and Rural Areas. (TR1998-17e)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Mann, D. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Grey-Bruce Counties. (TR1998-12e3)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Merritt-Gray, M. et Wuest, J. (1995). Counteracting Abuse and Breaking Free: The Process of Leaving Revealed Through Women's Voices. *Health Care for Women International*, 16: 399-412.

Nelder, M. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Espanola. (TR1998-12e2)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Nelder, M. et Snelling, S. J. (Sous presse). *Women Speak: The Value of Community-Based Research on Woman Abuse*.

Roosendaal, I. (1998). *Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS) Community Report: Stormont, Dundas and Glengarry. (TR1998-12e5)*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Stark, E. et Flitcraft, A. (1996). *Women at Risk: Domestic Violence and Women's Health*. California, USA: Sage.

Struthers, M. (1994). At a Crossroads in the Work to End the Violence: A Rural Perspective. *Canadian Woman Studies Journal*, 14 (4): 15-18.

Websdale, N. (1995). An Ethnographic Assessment of the Policing of Domestic Violence in Rural Eastern Kentucky. *Social Justice*, 22 (1): 102-122.

Weisheit, R. A. et Wells, L. E. (1996). Rural Crime and Justice: Implications for Theory and Research. *Crime and Delinquency*, 42 (3): 379-397.



Les thèmes se chevauchent

Recherche de sécurité par les femmes victimes de la violence familiale

- Nommer et reconnaître la violence.
- Stratégies d'adaptation.
- Définir la sécurité.
- Façons et lieux sûrs pour les femmes vivant avec la violence de parler de ce qui leur arrive.
- Facteurs influençant la décision des femmes de partir ou de rester avec un conjoint violent (stigmatisation, motifs financiers, peur, famille étendue, croyances religieuses, etc.).
- Mesures de soutien et interventions (structurées et spontanées) qui permettent aux femmes de trouver la sécurité.
- Lieux commodes pour accéder à l'information publique.
- Recommandations destinées à des femmes vivant une situation similaire.

Enfants

- Effets sur les enfants témoins de violence familiale.
- Enfants victimes de violence familiale.
- Services et mesures de soutien dont les enfants ont besoin.
- Mesures de soutien dont les femmes ayant des enfants ont besoin.

Système de justice pénale

- Expérience avec la police et confiance envers la police.
- Expérience avec le système judiciaire et confiance dans ce système.
- Rapports avec la police et le système de justice pénale.
- Accès aux services juridiques pour les victimes de violence familiale.
- Accès à l'information juridique.
- Caractère adéquat des réponses de la police à la violence familiale.
- Capacité de desservir des femmes ayant des origines culturelles différentes.
- Capacité du système de justice pénale d'aider les femmes à rester en sécurité.

Services sociaux

- Accessibilité.
- Confiance envers les services sociaux.
- Nature des services et interventions jugés les plus utiles.
- Nature des services et interventions jugés peu utiles.
- Ressources ou services de soutien permanents dont les femmes ayant quitté une relation de violence ont besoin.
- Capacité de desservir des femmes ayant des origines culturelles différentes.
- Caractère adéquat des réponses des services sociaux.

Réponses communautaires

- Réactions des dirigeants communautaires aux divulgations voilées ou manifestes d'une femme vivant avec la violence.
- Exemples de leadership communautaire débouchant sur des mesures de lutte contre la violence familiale.
- Mobilisation d'hommes dans la lutte contre la violence.
- Sensibilisation communautaire aux problèmes liés à la violence familiale.
- Reconnaissance communautaire que la violence familiale existe dans des familles au sein de cette collectivité.
- Communautés de populations minoritaires.

Ruralité

- Impressions des différences entre les milieux rural et urbain.
- Identité rurale.
- Facteurs propres à un contexte rural qui a) exposent les femmes vivant avec la violence à un risque plus grand et b) peuvent aider les femmes vivant avec la violence à assurer leur sécurité.

Questions économiques et financières

- Facteurs financiers influant sur les démarches des femmes pour assurer leur sécurité.
- Facteurs financiers touchant particulièrement les agricultrices.
- Besoin d'accès à l'information.



ANNEXE B GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES SURVIVANTES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Étape 1 : Se mettre à l'aise

Avant l'entrevue, préparez-vous en prenant soin d'avoir des mouchoirs sous la main. Vous êtes arrivées toutes les deux pour l'entretien qui se déroule dans un endroit où la femme se sent à l'aise. Avant de commencer l'entretien, prenez le temps :

- de bavarder un peu, y compris de lui demander comment va sa journée;
- allez chercher du café ou du thé pour vous deux;
- dites à la femme que l'entretien ne durera pas plus de trois heures;
- assoyez-vous confortablement;
- placez votre montre de manière à pouvoir surveiller le temps discrètement – mieux encore, disposez les sièges de manière que la femme tourne le dos à une horloge que vous pouvez voir.

Important : Si vous sentez que la femme est mal à l'aise ou si vous avez l'impression que ce n'est *pas* une bonne journée pour faire l'entretien, n'hésitez pas à demander à la femme s'il serait préférable de se rencontrer à une autre occasion. Si elle répond *oui*, reportez l'entretien à un autre jour.

Étape 2 : Passer en revue les renseignements généraux

Prenez soin de passer en revue les renseignements suivants avec la femme que vous interviewez.

Présentez la **description du projet**, incluant le fait que :

- l'étude est un projet du *Community Abuse Program of Rural Ontario* (CAPRO) et du ministère de la Justice du Canada;
- l'étude met l'accent sur des femmes vivant dans une région rurale ou une petite ville qui ne sont plus dans une relation de violence depuis au moins un an;
- les résultats de la recherche seront communiqués à toutes les participantes, *si elles le désirent*.

Expliquez que l'étude et cet entretien sont **confidentiels**. Expliquez que :

- vous protégerez l'anonymat de la femme;

- vous n'indiquerez sur le ruban que votre nom et un numéro que vous attribuerez à l'entretien (p. ex. « chercheuse Lucie Tremblay, entretien n° 1 »);
- les personnes qui transcriront l'entretien à partir des enregistrements sont des professionnels. Elles supprimeront ou modifieront tout ce qui pourrait permettre d'identifier la femme. Par exemple, elles n'utiliseront que la première initiale du nom au lieu du nom au complet et elles feront de même pour d'autres noms et lieux;
- vous lui remettrez les enregistrements ou vous les détruirez trois à six mois après l'entretien;
- vous détruirez tous les autres documents, comme la formule de consentement, au plus tard un an après l'entretien;
- la seule exception à la règle de la confidentialité s'appliquerait si la femme divulguait de l'information au sujet d'un enfant de 16 ans ou moins ayant besoin de protection contre la violence.

Passez en revue la **formule de consentement**, en prenant soin :

- d'insister sur le fait que la femme participe *volontairement*;
- de noter qu'on peut *mettre fin* à l'entretien en tout temps.

Confirmez la **situation** de la femme, en vous assurant que :

- la femme n'est pas actuellement dans une situation de violence;
- elle ne témoigne pas dans une affaire judiciaire ayant trait à des actes de violence passés dont elle a été victime;
- elle ne prévoit pas être témoin dans les 12 prochains mois dans une affaire judiciaire ayant trait à des actes de violence dont elle a été victime.

Répondez à toute question ou préoccupation au sujet de l'étude que la femme peut avoir.

Étape 3 : Installation du matériel d'enregistrement

Assurez-vous de bien installer l'enregistreuse :

- L'enregistreuse a un micro intégré. Assurez-vous que le micro-enregistreur est placé sur une surface stable à au plus un mètre de vous et de la femme que vous interviewez.
- Prenez soin de fermer la commande vocale (*voice activation*).
- Choisissez la vitesse d'enregistrement la plus lente de 1,2 centimètre.
- Insérez une nouvelle cassette. Chaque entretien devrait débuter avec sa propre cassette nouvelle.
- Enfoncez le bouton d'enregistrement.

- Testez l'équipement en disant votre nom et le numéro de l'entretien dans le micro et demandez à la femme que vous interviewez de dire « testing ». Faites jouer l'enregistrement pour vous assurer que tout fonctionne bien.

Étape 4 : Début de l'entretien

Il est temps de débiter l'entretien. Par exemple, vous pourriez utiliser l'énoncé suivant pour présenter le sujet de votre discussion et mettre l'exercice en marche :

Comme vous le savez, nous parlons à des femmes vivant dans des régions rurales et des petites villes qui ont vécu dans une relation de violence pendant au moins un an. Je veux entendre votre histoire, plus particulièrement comment vous avez survécu à la violence et ce qui vous a permis de trouver un milieu sûr pour vous-même (et vos enfants). Vous aimeriez peut-être commencer en me disant où vous en êtes aujourd'hui.

Sujets

Dans cette section, nous avons énuméré les grands sujets que nous aimerions que vous couvriez au cours de l'entretien, ainsi que des formulations suggérées de questions que vous pourriez trouver utiles pour explorer les thèmes de la recherche.

Sujets	Conseils : formulation des questions
1. Vivre avec la violence	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nommer</u> et reconnaître la « violence ». 	<i>Quand vous êtes-vous aperçue pour la première fois que votre mari (ou conjoint) était violent? Quand avez-vous qualifié son comportement de « violent » pour la première fois?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Adaptation</u> (au danger à la maison, au travail, avec les enfants, sur la ferme, avec la famille étendue, les amis). 	
<ul style="list-style-type: none"> • Première fois où la violence a été <u>mentionnée à quelqu'un d'autre</u> que le conjoint violent. 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prise de décision</u> de subir ou de quitter la relation de violence (p. ex., aspect financier, logement, peur, stigmatisation de la collectivité, croyances religieuses et morales). 	<i>Quels genres de décisions avez-vous dû prendre à propos de rester ou de partir?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Qui</u> a été capable de l'aider. 	<i>Quelles sont quelques-unes des petites choses que vous avez pu faire pour assurer un peu plus votre sécurité?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui a été <u>utile</u>, qu'est-ce qui ne l'a pas été. 	

2. Enfants	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Inquiétudes</u> pour les enfants et comment elles peuvent avoir influé sur la décision de <u>partir ou de rester</u>. 	<i>Quels genres d'inquiétudes aviez-vous à propos de vos enfants?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Questions se rapportant à la <u>garde des enfants et aux droits de visite, et aux pensions alimentaires pour enfants</u>. 	De quelle façon ces préoccupations ont-elles influé sur votre décision de rester ou partir?

3. Questions financières	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Raisons financières de rester</u> dans une situation de violence. 	Aviez-vous des raisons financières de rester?
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Besoin d'information</u>. 	Aviez-vous eu besoin d'information au sujet des finances?
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Solutions</u> aux problèmes financiers. 	Comment avez-vous surmonté les problèmes financiers?
<ul style="list-style-type: none"> • Questions relatives au <u>revenu et à l'emploi</u> (p. ex. sécurité d'emploi, actif agricole, aide sociale). 	

4. Réponses de la collectivité	
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience vécue en parlant de la violence soit à mots couverts ou ouvertement à un <u>dirigeant de la collectivité</u> (p. ex. ministre du culte, prêtre ou rabbin, président du conseil municipal, conseiller, médecin, ancien, chef, dirigeant d'entreprise). 	<i>Aviez-vous déjà essayé de dire à une personne importante de la collectivité (p. ex. ministre du culte, prêtre ou rabbin, président du conseil municipal, conseiller, médecin, ancien, chef, dirigeant d'entreprise), ouvertement ou à mots couverts, que votre mari (ou conjoint) vous maltraitait?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Perception de la façon dont la <u>collectivité voit</u> la violence familiale. 	<i>Comment croyez-vous que les gens de (nom de la collectivité) voient la violence conjugale?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Suggestions</u> pour améliorer les réponses de la collectivité. 	

5. Services de santé et services sociaux	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accessibilité</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Services et interventions qui ont été <u>utiles</u>. 	Quels services ont été particulièrement utiles?
<ul style="list-style-type: none"> • Services et interventions qui ont été <u>peu utiles et/ou qui ont empiré la situation</u> (c.-à-d. plus dangereux, plus difficile de partir). 	<i>Certains services ont-ils été peu utiles ont-ils empiré les choses pour vous, en faisant en sorte qu'il a été plus difficile ou plus dangereux de partir?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Confiance</u> dans les services de santé 	Aviez-vous confiance que les services de santé

par rapport à la capacité de répondre aux besoins des femmes vivant avec la violence et de les aider.	<i>pourraient vous aider?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Confiance dans les services sociaux</u> par rapport à la capacité de répondre aux besoins des femmes vivant avec la violence et de les aider. 	<i>Aviez-vous confiance que les services de santé pourraient vous aider?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Changements recommandés</u> 	<i>Comment modifieriez-vous le système pour mieux répondre aux besoins des femmes victimes de violence dans votre région? Si vous pouviez changer une chose, que changeriez-vous?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Facteurs culturels.</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'information : meilleures façons et meilleurs endroits pour obtenir de l'information. 	<i>Comment avez-vous obtenu de l'information pour les services qui pourraient vous aider?</i>

6. Système de justice pénale	
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avec la <u>police</u>. 	<i>Comment la police s'est-elle mêlée de votre situation et qu'est-il arrivé?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience et connaissance des services <u>d'aide aux victimes</u>. 	<i>Un représentant des services d'aide aux victimes a-t-il essayé de vous contacter? Qu'est-il arrivé? Saviez-vous qu'il existait des services d'aide aux victimes?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avec le <u>système judiciaire</u> (y compris avec le <u>procureur de la Couronne</u>). 	<i>Êtes-vous allée en cour? Comment avez-vous été traitée?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Tentatives d'obtenir de l'<u>information juridique</u> ou des services d'un <u>avocat</u>. 	<i>Avez-vous déjà essayé d'obtenir de l'information juridique ou d'embaucher un avocat?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'information : meilleures façons et meilleurs endroits pour obtenir de l'<u>information juridique</u>. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux <u>services d'un avocat</u>. 	<i>Que feriez-vous si vous vouliez embaucher un avocat?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Confiance que les services de police</u> sont aptes à répondre aux besoins des femmes vivant avec la violence et de les aider. 	<i>Avez-vous confiance que votre police locale puisse aider les femmes victimes de violence?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Confiance que le système judiciaire</u> est apte à répondre aux besoins des femmes vivant avec la violence et de les aider. 	<i>Avez-vous confiance que les tribunaux puissent protéger les femmes contre leurs conjoints violents?</i>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Changements recommandés.</u> 	<p><i>Comment modifieriez-vous le système pour mieux répondre aux besoins des femmes victimes de violence dans votre région?</i></p> <p><i>Si vous pouviez changer une chose, que changeriez-vous?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Facteurs culturels.</u> 	

7. « Ruralité »	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Identité</u> rurale. 	<i>En quoi la vie dans une région rurale (ou une petite municipalité) est-elle différente de la ville quand une femme est victime de violence?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Aspects de la vie rurale qui peuvent <u>aider</u> une femme vivant avec la violence. 	<i>Dans une région rurale, qu'est-ce qui peut aider une femme vivant avec la violence?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Aspects de la vie rurale qui <u>empirent</u> la situation d'une femme vivant avec la violence (p. ex. transport, isolement). 	<i>Dans une région rurale, qu'est-ce qui peut empirer la situation d'une femme vivant avec la violence?</i>

8. Autres	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Façons et lieux sûrs</u> pour les femmes vivant avec la violence de parler de ce qui leur arrive. 	<i>Y a-t-il un moyen sûr pour les femmes vivant avec la violence de parler de ce qui leur arrive? Y a-t-il des lieux sûrs pour parler de la violence?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Recommandations destinées aux femmes</u> vivant dans une relation de violence. 	<i>Si vous deviez parler à une femme qui vit un peu les mêmes choses que vous avez vécues, que voudriez-vous lui dire?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autre chose</u> devant être soulevée? 	<i>Y a-t-il autre chose dont nous n'avons pas parlé qu'il faudrait soulever selon vous?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'âges (18-25, 26-40, 41-55, 56+). 	<i>Pouvez-vous me dire à quel groupe d'âges vous appartenez (18-25, 26-40, 41-55, 56 ou plus)?</i>

Ceci met fin à l'entretien.

Étape 5 : Conclure l'entretien

Remerciez d'abord la femme d'avoir participé. Pour conclure, prenez soin de demander à la femme si elle :

- souhaite recevoir les enregistrements de l'entretien;

- serait prête à examiner la transcription de l'entretien et à faire des commentaires;
- aimerait être invitée dans quelques mois à participer à une discussion sur les conclusions de la recherche avec d'autres femmes interviewées.

Peu de temps après la fin de l'entretien, prenez un peu de temps pour enregistrer sur la cassette de l'entretien ou sur une autre cassette vos propres réflexions et impressions par rapport à l'entretien. Par exemple, vous pourriez noter :

- tout thème récurrent que vous avez remarqué tout au long de l'entretien;
- des thèmes communs à des entretiens précédents;
- comment l'entretien s'est déroulé dans l'ensemble;
- toute autre chose qui vous vient à l'esprit.

Ces réflexions seront utiles quand nous examinerons l'information dans son ensemble et quand nous procéderons à notre analyse.

Enfin, prenez soin de retirer la dernière micro-cassette de l'enregistreuse et d'étiqueter *immédiatement* toutes les cassettes que vous avez employées pour l'entretien en indiquant les renseignements suivants :

- votre nom,
- la date et l'heure,
- le numéro de l'entretien.



Étape 1 : Trouver un endroit

- Essayez de trouver un endroit accessible et commode (p. ex. salle de réunion d'un organisme de services sociaux, salle de réunion d'une patinoire, salle paroissiale, salle de réunion d'un édifice municipal).
- Réservez la date, l'heure et l'endroit bien à l'avance. Assurez-vous d'inclure cette information sur la feuille d'information que vous enverrez aux participants potentiels.

Étape 2 : Préparatifs

- Ayez sous la main vos dépliants et bulletins de CAPRO.
- Assurez-vous d'avoir l'équipement nécessaire (p. ex. enregistreuse, étiquette porte-nom, marqueurs, ruban-cache, autocollants).
- Prévoyez des rafraîchissements ou un déjeuner léger.
- Demandez à un volontaire (un animateur du CAPRO?) de venir avec vous au groupe de discussion pour vous aider dans certaines tâches, comme changer la cassette, prendre des notes et afficher les feuilles mobiles.

Étape 3 : Installation du matériel d'enregistrement

- Insérez une nouvelle cassette dans l'enregistreuse.
- Testez les micros.
- Testez l'équipement en indiquant la date, votre nom et la description du groupe de discussion. Repassez l'enregistrement pour vérifier que la distance est bonne et que l'enregistreuse fonctionne bien.

Étape 4 : Contrôle du temps

Examinez le nombre de questions auxquelles vous devez répondre et le temps que vous avez prévu avec vos participants. Préparez un ordre du jour pour vous assurer d'avoir assez de temps pour passer toutes les questions. Prévoyez de 15 à 30 minutes de préparatifs et de nettoyage.

Deux exemples :

GROUPE DE DISCUSSION DE 2 HEURES	GROUPE DE DISCUSSION DE 3 HEURES
0:00 Introduction et tour de table	0:00 Introduction et tour de table
0:15 Question 1	0:15 Question 1
0:30 Question 2	0:40 Question 2
0:45 Question 3	1:05 Question 3
1:00 Question 4	1:30 Question 4
1:15 Question 5	1:55 Question 5
1:30 Question 6	2:25 Question 6
1:45 Conclusion et remerciements	2:50 Conclusion et remerciements
2:00 Nettoyage	3:00 Nettoyage

En évitant que cela paraisse trop, vous devrez peut-être jeter un coup d'œil à l'horloge.

Étape 5 : Se mettre à l'aise

Prendre du temps au début pour :

- établir une atmosphère détendue;
- prévoir un aménagement des places confortable;
- demander à toutes les participantes d'écrire leur prénom seulement sur l'étiquette porte-nom;
- prenez soin de faire signer une formule de consentement à chaque participante.

Remarque : Une bonne animatrice encourage les participantes à se mêler à la conversation à tour de rôle. Essayez de ne pas donner vos propres opinions au cours de la séance. *Votre* défi consiste plutôt à faire parler les autres.

Étape 6 : Amorce de la discussion

Présentez-vous. Remerciez tout le monde d'être venu.

Passez en revue la **description du projet**, y compris le fait que :

- l'étude est un projet de recherche conjoint mené dans six petites localités de l'Ontario avec le *Community Abuse Program of Rural Ontario (CAPRO)* et le ministère de la Justice du Canada;

- l'étude met l'accent sur ce que la violence conjugale signifie pour la collectivité et sur ce que les services font bien et ce qui pourrait être amélioré;
- les résultats de la recherche seront transmis à toutes les participantes, *si elles le désirent*.

Expliquez les dispositions relatives à la **confidentialité**, notamment les points ci-dessous.

- Vous faites un enregistrement sonore de la discussion.
- À titre de chercheur, vous protégerez l'anonymat de chaque participante. En d'autres mots, aucune participante ne pourra être reconnue dans les rapports de recherche et la chercheuse n'identifiera jamais une participante donnée ni ne discutera de la participation d'une quelconque personne dans le groupe de discussion.
- Les personnes qui transcriront les enregistrements sont des professionnelles qui élimineront tout détail permettant d'identifier les participantes.
- Vous détruirez l'enregistrement de la discussion.
- Vous ne pouvez que demander à toutes les participantes de respecter l'engagement de ne pas parler des autres participantes ni de discuter de la participation de quiconque à la discussion. Cependant, en tant que chercheuse, vous ne pouvez donner de garantie à cet effet. Les participantes voudront peut-être en tenir compte dans leurs propos, mais on espère que la discussion sera aussi ouverte et constructive que possible.
- La *seule* exception à votre promesse de confidentialité est si quelqu'un divulgue de l'information **au sujet d'un enfant de 16 ans ou moins qui est victime de violence et qui a besoin de protection**.

Passez en revue la **formule de consentement**, en prenant soin de :

- souligner le fait que la participation est totalement *volontaire*;
- rassurer les participantes sur le fait qu'elles sont libres *de ne pas* répondre à quelque question que ce soit.

Faites un **tour de table**, en demandant le prénom des participantes et des renseignements à leur sujet, comme l'organisme ou le service pour lequel elles travaillent ou leur rôle dans la collectivité.

Les **règles de base** suivantes applicables à la discussion devraient être affichées sur une feuille mobile :

- une personne parle à la fois;
- les participantes doivent écouter les opinions des autres avant d'exprimer la leur;
- il n'y a pas de mal à ne pas être d'accord.

Demandez aux participantes si elles souhaitent ajouter d'autres règles de base. Assurez-vous que tout le monde est à l'aise avec les nouvelles règles de base proposées. Ces règles peuvent concerner, par exemple, l'usage de la cigarette, la confidentialité ou d'autres points.

Étape 7 : Poser les questions

Nous avons énuméré ici les six *grandes* questions que nous aimerions couvrir dans les groupes de discussion. Ces questions principales guideront les discussions. Vous voudrez peut-être écrire chacune des grandes questions sur une feuille mobile distincte. Les participantes peuvent ainsi voir les questions facilement et une à la fois.

Nous avons aussi énuméré plusieurs sous-questions se rapportant à chaque question principale. Utilisez les sous-questions si la discussion ne les aborde pas, si vous avez besoin de questions pour maintenir le flot de la discussion ou si vous avez besoin de recentrer la discussion. Essayez de faire en sorte que le groupe reste concentré sur **sa propre collectivité**.

Vous voudrez peut-être essayer l'exercice des « papillons adhésifs », plus particulièrement pour la dernière question. À cette fin :

- distribuez des papillons adhésifs à toutes les participantes;
- posez la question;
- dites aux participantes d'écrire les réponses qui leur viennent à l'esprit sur un papillon adhésif, sans consulter les autres;
- quand toutes les participantes ont écrit leur réponse, demandez-leur de les coller sur la feuille mobile où vous avez imprimé la question;
- lancez la discussion.

Question 1 : La définition de la violence conjugale n'est pas la même dans des endroits différents. Qu'entend-on à (collectivité locale) par violence conjugale?

- Qu'est-ce que « violence » signifie?
- Y a-t-il d'autres formes de violence que la violence physique?
- Savez-vous si ces autres formes de violence existent à (collectivité locale)?
- Parle-t-on de la violence conjugale à (collectivité locale)?
- Comment les gens d'ici entendent-ils parler de la violence conjugale contre les femmes?

(Si quelqu'un soulève la question de la violence faite aux hommes, renforcez le fait que la violence sous toutes ses formes est inacceptable, remerciez-les d'avoir soulevé le point, rappelez-leur que pour les besoins de ce projet, vous discuterez de la violence faite aux femmes et que la nature et l'ampleur de la violence faite aux hommes devraient faire l'objet d'un projet de recherche distinct. Mentionnez qu'il est prévu dans la prochaine enquête sur la victimisation

exécutée par Statistique Canada de demander aux hommes s'ils ont déjà été victimes de violence conjugale.)

Question 2 : Pourquoi la violence conjugale existe-t-elle?

- Avez-vous entendu parler de situations où des gens croyaient que la violence conjugale était acceptable? Parlez-nous en.
- Arrive-t-il aux femmes de provoquer la violence? Comment?

Question 3 : *Résidents et dirigeants de la collectivité.*

Qu'est-ce qui fait qu'une femme a de la difficulté à dire à quelqu'un qu'elle est maltraitée?

- Si une amie ou une membre de votre famille était maltraitée ici, à qui croyez-vous qu'elle pourrait en parler?
- Pourquoi est-il difficile de demander de l'aide?
- Existe-t-il un lieu sûr où demander de l'aide dans cette collectivité?

Question 3 : *Fournisseurs de services.*

Qu'est-ce qui fait qu'une femme a de la difficulté à dire à quelqu'un qu'elle est maltraitée?

- Qu'est-ce qui constituerait un lieu sûr pour demander de l'aide dans cette collectivité?
- À quel endroit *ne devrait-on pas* s'adresser pour demander de l'aide?
- Qu'arrive-t-il si la femme a des enfants? Où va-t-elle? Y a-t-il des services disponibles?
- Les divers services sociaux de la collectivité sont-ils capables de réagir à la violence conjugale?
 - ◆ Le système de santé?
 - ◆ Le système d'éducation?
 - ◆ Les services sociaux?
 - ◆ Le système de justice pénale? (Notamment la police, les cours, les services d'aide aux victimes.)
- Sont-ils capables de bien servir les femmes d'origines culturelles différentes?
- Quels enjeux économiques sont associés à la recherche de sécurité pour ces femmes?
- Le transport joue-t-il un rôle?

Question 4 : Résidents et dirigeants communautaires.

Si c'était à vous que la victime s'adressait, quelles suggestions pourriez-vous lui faire?

- Qu'est-ce qui empêcherait une amie ou une voisine de quitter sa situation?
- Dans la collectivité, pourquoi une femme choisirait-elle de rester dans une relation de violence?

Question 4 : Fournisseurs de services.

Si la femme communiquait avec votre organisme/service, quelles suggestions pourriez-vous lui faire?

- Dans la collectivité, pourquoi une femme choisirait-elle de rester dans une relation de violence?
- Quels genres de services sont utiles?
- Quels genres de services ne sont pas utiles?
- Des ressources ou des services de soutien permanents sont-ils disponibles?

Question 5 : Comment notre collectivité pourrait-elle prévenir plus efficacement la violence conjugale et mieux y répondre?

- Pouvez-vous penser à des exemples de leadership communautaire qui :
 - ◆ ont donné lieu à des mesures pour lutter contre la violence conjugale?
 - ◆ ont mobilisé des hommes dans la lutte contre la violence?
- Les résidents sont-ils conscients que des familles de la collectivité vivent la violence conjugale?
- Des facteurs propres à la vie dans un milieu rural nous aideraient-ils à prévenir la violence conjugale et à y réagir?
- Et maintenant?
 - ◆ Quelle est la chose la plus importante que notre collectivité pourrait faire maintenant pour aider à **prévenir** la violence conjugale?
 - ◆ Quelle est la chose la plus importante que notre collectivité pourrait faire pour **réagir** à la violence conjugale, autrement dit, pour aider maintenant les femmes victimes de violence?

Question 6 : Avez-vous autre chose à ajouter?

Étape 8 : Conclusion du groupe de discussion

Assurez-vous d'abord de remercier les membres du groupe de discussion de leur participation.

Après le départ du groupe de discussion, prenez un peu de temps pour enregistrer sur la cassette de la discussion ou sur une cassette distincte vos propres réflexions et impressions sur la séance. Prenez soin de vous identifier et de souligner tout thème important qui devrait être inclus dans l'analyse, selon vous.



ANNEXE D COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS DES CHERCHEURES

Rédigés par un chercheur de la collectivité avant le dernier atelier ORWAS.

Nous espérons que nous avons présenté fidèlement les voix des participantes à cette recherche. Nous les remercions de nous avoir fait confiance en nous confiant leurs histoires et nous les félicitons de leur courage. Leur force est une inspiration pour nous tous. Nous voulons aussi remercier les nombreux membres, dirigeants et fournisseurs de services de la collectivité qui ont pris le temps de nous faire part de leurs réflexions profondes sur la question telle qu'ils la vivent dans leur collectivité.

Nous sommes dépassées par la mesure dans laquelle la peur domine la vie des victimes de la violence. Comme nous nous y attendions, elles nous ont dit à quel point elles étaient terrifiées à l'idée de quitter leur agresseur et à quel point elles étaient encore plus terrifiées de rester. Cependant, nous n'étions pas préparées au fait que bon nombre d'entre elles vivent encore dans la peur chaque jour, même quatre ou cinq ans après être parties. Elles ont leur propre maison, leur propre travail et leur propre vie et pourtant, leur fantôme les hante toujours. Certaines doivent vivre dans la même petite ville, certaines ont encore des contacts en raison des dispositions relatives à la garde des enfants et certaines se font encore suivre. La peur ne disparaîtra-t-elle jamais?

La peur des femmes nous a toutes prises par surprise. Même si la plupart d'entre nous avaient déjà travaillé avec le problème de la violence faite aux femmes, nous avons toutes été étonnées de la façon dont leurs histoires nous ont touchées. Nous avons vécu une partie des effets du traumatisme secondaire que les intervenantes dans ce domaine connaissent bien, comme la tristesse, les troubles du sommeil, la peur et la colère, pour n'en nommer que quelques-uns. Les femmes qui nous ont raconté leurs histoires ont-elles souffert de revivre le traumatisme pour le bien de ce projet? D'autres études sont nécessaires afin d'examiner l'incidence de la participation à une telle étude, que la participante soit chercheuse ou « sujet ».

En même temps, le processus de collaboration a été très gratifiant pour les chercheuses. Tout au long de la consultation, de la définition du problème, de la rédaction et de la réécriture du rapport, de l'analyse et des discussions, le processus a toujours respecté notre propre expérience et celles des femmes dont nous entendions les récits. Les chercheuses principales de Justice Canada ont confirmé et apprécié également la contribution de chaque personne. À leur tour, les chercheuses au niveau local ont fait tout en leur pouvoir pour faire participer les victimes à chaque étape du projet. Leur réaction au présent rapport nous dira à quel point nous avons réussi à refléter leur vécu.

Il nous apparaît clairement qu'on éprouve de la sympathie dans la collectivité pour les femmes victimes de violence. Sans exception, les membres de la collectivité ont exprimé leurs préoccupations, mais aussi leur frustration vis-à-vis du manque de sensibilisation et d'intervention dans ce domaine dans les collectivités rurales. Une fois encore, nous avons entendu parler de la nécessité de mieux éduquer le public sur la nature complexe et multidimensionnelle de la violence conjugale. Une fois encore, nous avons entendu parler de l'inefficacité du système de justice pénale face à ce problème. Une fois encore, nous avons entendu parler du fardeau qu'un financement limité impose aux services de santé et aux services sociaux. Il est déprimant de prendre conscience du fait que la violence faite aux femmes est un enjeu public depuis maintenant plusieurs décennies et pourtant, il semble qu'on ait fait si peu de progrès. Nous espérons que cette étude débouchera sur des mesures dans les collectivités et au niveau de l'établissement des programmes.



PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU RURAL DE L'ONTARIO (CAPRO)

Le programme communautaire de lutte contre la violence en milieu rural de l'Ontario (CAPRO – Community Abuse Program of Rural Ontario) a été lancé comme projet sans but lucratif destiné à combattre les problèmes de violence en milieu rural au moyen de solutions axées sur la collaboration entre les membres des collectivités. On a jugé que cela était nécessaire étant donné que la plupart des politiques et programmes actuels sont élaborés selon des modèles urbains. Donna Lunn, ancienne présidente du Réseau des agricultrices de l'Ontario, a créé CAPRO après avoir initié un projet pilote à East Elgin, en 1994. Le projet pilote favorisait la sensibilisation du public au problème de la violence familiale en milieu rural et, ainsi, de susciter la collaboration des individus en vue d'une action communautaire. Ce projet a été suivi d'une conférence provinciale ayant pour thème de renforcer le soutien de l'action communautaire («*Building Support for Community Action*»), événement qui a permis d'établir et de resserrer des relations intersectorielles provinciales qui sont devenues par la suite autant d'éléments importants dans la conception de CAPRO.

D'après la philosophie de CAPRO, il faut «des solutions particulières pour les préoccupations propres aux collectivités rurales». Aussi les responsables du programme s'efforcent-ils, depuis 1994, de promouvoir le développement communautaire et d'accroître le bien-être des collectivités rurales. En encourageant ces dernières à définir le problème de la violence dans leur contexte ainsi qu'à déterminer leurs limites, leurs ressources et leurs capacités, CAPRO les amène à se responsabiliser devant ce problème et à trouver leurs propres solutions.

Certes, la violence, c'est toujours de la violence. Toutefois, dans un contexte rural, le repérage des cas de violence et la prestation des services de soutien deviennent tout autre. En effet, à part les difficultés évidentes que présente l'emplacement des services de soutien sur un vaste territoire où la population est dispersée, le milieu rural comporte de nombreux autres obstacles. Parmi eux, mentionnons : la déficience du transport en commun, la faiblesse des revenus des ménages, les lacunes en matière de programmes d'aide aux familles, le manque de services médicaux et l'isolement. Par ailleurs, la force des liens entre les membres d'une même famille ou d'une même collectivité peut être vue, à certains moments, comme une difficulté et, à d'autres, comme un atout.

Mais dans un milieu où le déclin, voire l'absence, des soins de santé et des services sociaux se fait sentir, et où les familles ne jouissent pas d'un ensemble d'avantages sociaux, la solidarité au sein des collectivités est considérée comme un atout. La grande participation aux activités de bénévolat, le sens aigu d'appartenance à la collectivité et la compassion entre ses membres sont effectivement des ressources fort précieuses. Amener les citoyens des collectivités rurales à définir leurs difficultés et leurs ressources et à contribuer à la création de leurs propres programmes favorise la pertinence, l'acceptation et le maintien de ces programmes.

CAPRO a pour objectifs :

- 1 D'accroître la sensibilisation des résidents des collectivités rurales à la violence et aux services qui leur sont offerts à cet égard.
- 2 De sensibiliser davantage les prestataires de services au caractère unique du milieu rural.
- 3 De favoriser la création d'un modèle de collaboration entre les membres des collectivités en vue de prévenir d'autre violence.

CAPRO se distingue d'autres programmes et organisations de par la recherche participative et la responsabilisation des collectivités rurales. CAPRO a investi dans le renforcement de la capacité des personnes et des collectivités. Le programme se fonde sur une démarche de formation des formateurs, les compétences ainsi transmises pouvant être retransmises de nouveau dans la collectivité. CAPRO a emprunté un concept de la langue inuktitut, «isoomituk», qui signifie la personne qui crée un environnement permettant à la sagesse de se révéler. En invitant tous les intervenants à participer, les collectivités en viennent à connaître leurs besoins, leurs problèmes, leurs ressources et des solutions. Assumant le rôle d'isoomituk, CAPRO a fourni un forum à divers fournisseurs de services, locaux et régionaux, officiels ou non, ainsi qu'aux membres de la collectivité, de façon à ce qu'ils puissent se rencontrer pour se sensibiliser d'une façon réaliste et holistique à la violence en milieu rural.

Cinq ans d'action communautaire et de recherche à l'échelle de la province ont finalement permis de mieux cerner le problème de la violence dans le contexte rural. En outre, CAPRO a accru la sensibilisation à cet égard de nombreuses familles et organisations en milieu rural et agricole, et a formé des partenariats entre les intervenants locaux, provinciaux et fédéraux.

Les principaux événements de 1998 ont été conçus pour rassembler les analyses axées sur la collectivité et l'intervention, et pour analyser en profondeur les recherches et l'expérience de CAPRO. Ce qui a résulté en l'identification des meilleures pratiques de gestion pour une action communautaire réussie et qui a permis d'identifier et d'extraire les recommandations pour l'élaboration de politiques et de programmes. Il en est découlé deux publications (voir ci-dessous).

Au cours des cinq dernières années, CAPRO a réalisé beaucoup de choses :

- plus de 120 animateurs de groupe ont été formés à travers la province
- une action communautaire qui est sensible à, et comporte un caractère communautaire
- responsabilisation de personnes locales et de collectivités
- *Ontario Rural Women's Abuse Study (ORWAS)* (Étude sur la violence faite aux femmes en milieu rural de l'Ontario) – partenariat avec le ministère de la Justice
- «Communities Against Violence», conférence provinciale, décembre 1998, Collège de police de l'Ontario. Le compte rendu officiel est disponible en français.
- *Les collectivités rurales de l'Ontario contre la violence : Recommandations en matière de politique et de programmes*, ce document a été mis en circulation en décembre 1999. Ces recommandations ciblent le gouvernement et les autres pour

- donner une perspective rurale quant aux décisions en matière de politique et de programmes.
- *Rural Ontario Voices Against Violence: Workbook for Community Action* – ce guide offre aux collectivités des lignes directrices pour répondre aux problèmes de violence et d’abus dans leur secteur. Il est également un outil pour élaborer les solutions qui sont les meilleures pour leurs résidents. (disponible en anglais seulement)

COMITÉ CONSULTATIF, 1999

Dr. Tony Fuller, Professeur, School of Rural Planning & Development, University of Guelph

Ms. Helga McDonald, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Ms. Arthena Hecker, Présidente, Federated Women’s Institutes of Ontario

Ms. Susan Klein-Swormink, Présidente, Réseau des Agricultrices de l'Ontario

Sergent d'état-major Terry Nicholls, Centre de développement des services de police communautaire, Police provinciale de l'Ontario

Sergent Leslie Rice, Coordinatrice pour les questions de violence, Police provinciale de l'Ontario

M. Sam Coghlan, bibliothécaire en chef, Bibliothèque du comté d'Oxford (spécialiste de l'information)

Ms. Mary O’Connor, vice-présidente, Foundation for Rural Living

Ms. Sue Mitchell, Conseillère en matière de violence en milieu rural

Ms. Donna Lunn, Coordinatrice CAPRO

PARTENAIRES DU CAPRO
(fédéraux, provinciaux et locaux)

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Ministère de la Justice Canada
Centre d'information sur la santé de la population
Condition féminine Canada

Education Wife Assault
Federated Women's Institutes of Ontario
Foundation for Rural Living
Réseau des agricultrices de l'Ontario
Fédération de l'agriculture de l'Ontario
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
Police provinciale de l'Ontario
Association pour la santé publique de l'Ontario
University of Guelph

Information Toronto
Foyers pour femmes battues locaux
Groupes communautaires locaux